

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: 7461
REDACTION: Main 74

FAIS CE QUE DOIS!

M. LAURIER ET LES DOCTRINES "PERNICIEUSES"

Les trois principaux reproches que M. Laurier fait à ses adversaires de la province de Québec, c'est d'avoir soutenu que le Canada ne doit rien à l'Angleterre; que la doctrine Monroe est, pour le Canada, une protection contre les nations extra-américaines; que l'indépendance est l'idéal que le peuple canadien doit poursuivre.

Certes, sur tous ces points, nous reconnaissons à tout le monde le droit d'entretenir les avis les plus divers. Nous admettons même qu'on puisse honorablement changer d'opinion sur chacun d'eux.

Mais il est vraiment étrange que M. Laurier, dont la largeur d'esprit et la modération habituelle sont très marquées, se montre tellement plus intolérant que nous à ce sujet; et surtout qu'il parle si durement de gens qui expriment aujourd'hui sur ces matières les opinions qui furent longtemps les siennes et celles de tous ses amis—sauf que notre langage est plus modéré que fut le leur.

Il a tort aussi de tenir le parti conservateur particulièrement responsable de ces doctrines et de cette propagande. Il y eut bien, chez certains conservateurs, comme M. Blondin, par exemple, quelques éclats de voix un peu violents—c'est souvent le sort des gens qui, n'exprimant que des convictions de surface et d'occasion, reprennent en violence d'expression ce qui leur manque en profondeur de conviction.

Mais dans l'ensemble, ces opinions—la première et la troisième surtout—appartiennent aux nationalistes beaucoup plus qu'aux conservateurs. On peut généralement tenir les conservateurs traditionnels quittes de toute opinion risquée, et les vrais bleus ministériels innocents de toute opinion quelconque.

Ces doctrines "pernicieuses", les nationalistes eux-mêmes ne les ont pas inventées: elles leur viennent en ligne directe des rouges—à moins qu'elles ne soient d'origine purement britannique.

J'ai cité, l'autre jour, le mot de sir Richard Cartwright: "All that Canada owes to England is christian forbearance for all the evil England has done to Canada."

Ce mot, j'ai entendu, de mes oreilles, sir Richard Cartwright le répéter en présence de sir Wilfrid Laurier qui ne s'en scandalisa point. Pourquoi fait-il aujourd'hui la mijaurée et affecte-t-il, for Ontario's constipation, de trouver "délétère" que les conservateurs (avant le 21 septembre 1911) et les nationalistes (après comme avant), disent, avec plus de modération que son ancien lieutenant et collègue: "Le Canada ne doit rien de plus à l'Angleterre que la défense du territoire sur lequel il exerce son autorité."

Mais ces doctrines "délétères", tant qu'il en a eu besoin pour poser à "l'autonomiste", il les a fait ou laissé prêcher par ses organes dans la province de Québec—entre autres par son "ami d'enfance", M. Danseur, alors directeur de la Presse—qui écrivait, le 2 janvier 1902 (c'était avant la nuit heureuse passée avec Mackenzie et Mann):

"Nous l'avons dit à plusieurs reprises: nous n'avons aucune idée, aucune tendance de parti contre le développement de l'Empire, dont nous faisons partie. Tout ce que nous voulons, c'est que les colonies ne paient pas la façon de son agrandissement. L'Angleterre nous a donné tant de fois l'exemple "du chacun pour soi" que nous pouvons rester très britanniques et discuter nos intérêts contre les siens sans sortir de la note amicale.

Et le 19 avril 1902, après le refus de l'Angleterre d'adopter un tarif de faveur au bénéfice des colonies:

"L'insinuation que l'Angleterre veut se venger de notre refus de nous fier au fardeau de ses guerres étrangères..."

—On était loin alors des zones où les vaisseaux de la marine Laurier devaient fonder sur tous les ennemis de l'Angleterre—

"...est une infamie dont les conséquences peuvent devenir redoutables. Si le "Mail" dit vrai, nous resterons loyaux, mais nous n'avons plus aucune raison de donner notre affection à une puissance mue seulement par l'égoïsme.

Il y a, dans les archives de la Confédération, bien des petits griefs entassés contre l'action de la Grande-Bretagne, qui ne fut jamais généreuse envers le Canada. La moindre tentative d'exercer une pression indue les ravivera tous.

Suit une longue énumération d'ennuis et de tracasseries que les autorités impériales ont causées au Canada; et, comme conclusion:

"Encore une fois, tout cela est entré et ce qui est passé est passé. Autre chose est de présent; car, sir Georges Cartier nous le dit: les fautes du passé sont un avertissement pour l'avenir."

Le 22 janvier 1903, la Presse dénonçait comme le "COMBLE DE L'IMPUDENCE" une lettre que sir John Colomb écrivait au Post, de Londres, pour reprocher aux Canadiens de ne pas contribuer à la défense navale de l'Empire—c'est-à-dire de ne pas faire ce que M. Laurier et M. Borden veulent faire aujourd'hui, chacun à sa manière.

"Nous aimerions à savoir"—s'écriait, avec indignation, "l'ami d'enfance" de M. Laurier—"quelles sont les raisons que nous avons reçues de la Grande-Bretagne depuis la Confédération..."

La construction du Pacifique qui lui a coûté [au Canada] cent millions est autant une entreprise pour la défense de l'Empire qu'une aventure commerciale.

Et encore une énumération de griefs contre la mère-patrie qui, "contre toute équité et tout sens commun, nous refuse même l'entrée chez elle de notre bétail vivant, et détruit, de propos délibéré l'avenir d'un grand et fécond commerce."

Nous pourrions multiplier ces citations. Jamais les conservateurs ni même les nationalistes ne tirent un langage plus dur, ne préchent une doctrine plus "délétère"—ce qui n'empêche nullement le Grand Canadien, Grand Croix de Saint-Michel et de Saint-George, de se jeter tout pantelant dans les bras de la Presse, avant comme après son embrassade avec Mackenzie et Mann, et de tirer tout le parti possible de la doctrine délétère qu'elle avait répandue à pleines colonnes dans la province de Québec.

Sir Wilfrid Laurier, devenu l'instrument du syndicat Mackenzie-Walker-Flavelle, trouve pernicieux et déloyal que nous, les nationalistes, refusions à l'Angleterre les millions et les millions qu'exigeait le maintien de ses escadres—mais il trouvait fort bon, en 1896, que M. Bernier, M. Brodeur, M. Dandurand, M. Lemieux, et tous ses candidats québécois, et ses journaux, le Soleil et le Soir, jetassent des cris d'horreur à la pensée que le gouvernement conservateur avait voulu acheter des fusils pour la milice canadienne.

"Le vieux Tupper veut envoyer vos fils se faire tuer en Afrique pour l'Angleterre"—craient alors à tue-tête ces loyaux fils de l'Empire. Et M. Laurier, les yeux et les oreilles pieusement bouchés, laissait dire et encaissait les votes que lui rapportait cette doctrine "pernicieuse."

"On a dit dans la province de Québec, durant la dernière lutte électorale, que nous pouvions nous reposer sur la doctrine Monroe."

M. Laurier est trop exclusif. Il n'a guère été question de la doctrine Monroe, durant les dernières élections. J'en ai parlé, pour ma part, une fois, le 20 janvier 1910, pour rappeler que la doctrine Monroe fait partie de la politique anglaise autant que de la politique américaine. Et en cela, mon opinion a été corroborée par M. John S. Ewart, anglo-canadien libéral, autrefois du Manitoba et maintenant d'Ontario. Dans le dernier numéro de ses Kingdom Papers, l'éminent juriconsulte établit que cette doctrine, c'est en réalité Canning, ministre britannique, qui insista pour la faire promulguer par le président des Etats-Unis.

L'homme politique canadien qui, dans les dernières vingt années, s'est réclamé le plus nettement de la doctrine Monroe, c'est sir Frederick Borden, ministre de la milice dans le cabinet Laurier.

L'homme de guerre anglais qui l'a embrassée le plus franchement, c'est lord Charles Beresford.

L'homme d'Etat impérial qui a proclamé le plus hautement que la Grande-Bretagne y adhérait sans restriction, c'est sir Edward Grey, secrétaire des affaires étrangères de l'Empire, dans un discours prononcé en mai 1911. Et l'un des principaux organes du parti unioniste, le Spectator, déclara, sans être contredit, que sir Edward Grey "avait exprimé le sentiment universel des Anglais à ce sujet."

Enfin, dans la province de Québec, je retrouve cette expression d'opinion, en date du 27 mars 1900:

"Les jingos et les impérialistes, pour nous engager à lier pour toujours le Canada à participer aux dépenses de la marine et de l'armée anglaises, nous disent qu'à tout moment nous pourrions être envahis par le Japon ou par les Etats-Unis. En tant que le Japon est concerné, LA DOCTRINE MONROE EST SUPERFISANTE A NOUS PROTEGER."

Où trouve-t-on cette hérésie? Sur les lèvres d'un "démagogue" nationaliste? Dans les colonnes d'un journal "bleu" ou "castor"?

Nenni. Cela vient en ligne droite des riches fumures de la Presse—et d'un article consacré à défendre la politique de sir Wilfrid Laurier.

Reste enfin la doctrine "pernicieuse" de l'indépendance. Là-dessus, le Grand Canadien s'est élevé jusqu'aux sommets de l'indignation émue et tonitruante:

"On a prétendu que notre marine canadienne était une marine séparatiste!... O blasphème!... Il suffit que j'oppose l'histoire de mes soixante-dix années d'existence... "Toute pensée de séparation [du Canada et] de la Grande-Bretagne, si elle existe, n'est que le produit de la folie et du crime!"

Ouf! la tête japonaise de Rodolphe Lemieux a dû s'aplatir comme ces têtes-de-Turc qui marquent la force des poings, dans les foires de province, en France. Entendez-vous, Rodolphe? "Fou" et "criminel" de prêcher l'indépendance comme vous fîtes pendant deux ans!

"Fou et criminel", Honoré Mercier. "Fou et criminel" Odilon Desmarais. "Fous et criminels", tous les rouges de 1854 à 1872... et après.

"Folle et criminelle", la pauvre Presse, encore une fois—on dirait vraiment que M. Laurier a juré de lui faire expier du coup toutes les complaisances "folles et criminelles" qu'il a eu pour cette "bonne feuille"—oui, la Presse opposant, le 10 septembre 1900, l'idéal d'un Empire Canadien, aux projets de "Joe Chamberlain" qui a "décrété de perpétuer l'état colonial du Canada."

Mais il y eut un "fou" et un "criminel", plus illustre que tous ceux-là, qui, en 1892, en plein parlement canadien, prononça ces paroles:

"J'affirme, à l'égard de mes compatriotes, l'idée de l'indépendance, mais lorsque le jour viendra, cette indépendance devra être acceptée par les deux pays et nous devons rester dans de bons rapports avec la mère-patrie et conserver sa bienveillance."

—Exactement l'idée "folle" et "criminelle" que j'ai osé exprimer à London, il y a deux semaines.

"Si nous respectons notre passé, nous montrerons au monde entier l'exemple unique et sans précédent d'une nation arrivant à l'indépendance par degrés mesurés, et aussi naturellement que le fruit mûr se dégage de l'arbre."

Et parmi les motifs que ce "fou criminel" invoquait pour nous faire désirer notre indépendance, se trouvait le suivant qui ne respire pas un amour et une gratitude sans bornes pour l'Angleterre:

"Y a-t-il un Canadien qui ne serait pas enchanté de voir le jour où l'on pourrait se débarrasser des services de la diplomatie anglaise."

Ce "fou criminel" et ingrat avait nom WILFRID LAURIER. Il n'était pas encore décoré; mais il était déjà leader du parti libéral. Et c'est au nom de ses doctrines "délétères" et "pernicieuses" que tous les libéraux de l'époque combattaient le jingoïsme, le tyranisme et l'impérialisme d'alors, infiniment plus modérés que ceux auxquels sir Wilfrid Laurier se rallie aujourd'hui.

Nous sommes assez tolérants, nous, pour reconnaître à sir Wilfrid Laurier le droit de changer d'opinion et de devenir contributionniste, mariniste, zôniste, et même jingo. Nous reconnaissons à tout le monde le droit de combattre l'idée nationaliste et d'abandonner l'idéal de l'indépendance comme objet ultime des aspirations nationales. Nous hâterions même beaucoup avant d'accepter l'indépendance, si elle nous était offerte immédiatement.

Mais il nous semble que sir Wilfrid Laurier, ancien partisan de l'indépendance, devrait respecter davantage son passé et celui de tout ce que le parti libéral a compté d'hommes de valeur. Il pourrait, sans inconvénient, mettre un frein à son ardeur de néophyte et ne pas traiter de "fous" et de "criminels" les gens qui pensent et disent aujourd'hui ce qu'il disait lui-même, il y a vingt ans... peut-être sans le penser.

Henri BOURASSA.

Sur le Pont d'Avignon...

Faites-vous inscrire sur les listes électorales. Les délais sont à la veille d'expirer.

Ce brave Graindorge craint que les nationalistes finissent par manquer de "chair à canon" et qu'il leur restera toujours la ressource d'acheter le vieux stock du Canada.

Sur la proposition d'un libéral, et du consentement de M. Borden lui-même, la Chambre s'ajournera, et ajournera en même temps le débat sur la question navale, du 18 décembre au 14 janvier.

Décidément, cette fameuse "urgence" peut attendre et il est avec elle des accommodements.

M. L.-A. Lapointe trouve que l'Assemblée Législative de Québec en prend fort à son aise avec les échivins. Il sait mieux que personne que les échivins ont depuis longtemps appris à l'Assemblée Législative qu'elle n'a guère besoin de se gêner avec eux.

Un nommé "Justice", qui apparaît régulièrement dans les colonnes de la Patrie toutes les fois que le ministre des Postes croit avoir à se plaindre de quelque un ou de quelque chose, trouve que M. Georges Pelletier a manqué de justice à l'endroit de son ministère homonyme.

Le Canada insinuit en même temps que notre directeur manifestait, à l'endroit du ministre des Postes, une excessive bienveillance, parce que celui-ci est l'un de nos six cents actionnaires.

Touchant action! Cela nous rappelle le temps, pas très éloigné, où la Patrie accusait M. Bourassa de prodiguer à M. Laurier les plus basses flatteries pour reconquérir sa bienveillance, tandis que le Canada accusait notre directeur d'être aveuglé par la haine de Laurier au point de ne pouvoir juger convenablement les choses politiques.

Les passions de parti font tirer de belles conclusions.

Le Canada nous invite à reproduire un article de la Gazette évoquant à propos de la politique navale de M. Laurier, le spectre de 1837. Nous le ferons volontiers, à une simple condition—qui ne devra pas déplaire à notre voisin: c'est que le Canada consente à publier, dans sa première page, en caractères gras et avec encadrement, comme l'a fait la libérale Free Press d'Ottawa, le texte de l'amendement Borden, tel qu'il apparaîtrait modifié par la proposition Laurier: c'est-à-dire avec la répétition du préambule et du paragraphe A qui consacrent la dépense de 35 millions.

"Le ministère a présenté toute une série de mesures importantes, c'est le signe précurseur d'une fin de session." Ainsi parle le correspondant du Canada à Québec, et jamais il n'a dit plus vrai.

Mais jamais non plus il n'a mieux souligné l'absurdité du régime, qui entasse dans les derniers jours de la session les plus importantes mesures ministérielles, et qui ôte à la Chambre le moyen de leur faire une sérieuse critique.

Les suffragettes américaines sont en marche sur l'Albany, où elles doivent présenter aux politiciens la liste de leurs griefs.

Mais il paraît que l'enthousiasme est en baisse: à chaque village elles perdent quelques adhérentes. Il faut avouer aussi que la température... f... f... f...

Graindorge fait des conférences dans les clubs libéraux. Il prépare, m'a-t-on dit, une étude de très fouille sur le sculpteur Milo. Cette étude est impatientement attendue par les membres du club Lemieux.

Voilà que les échivins menacent de démissionner en bloc. Pourtant il ne faut pas se réjouir trop tôt... f... f... f...

M. Léon Bourgeois refuse la candidature à la présidence de la République française. M. Fallières n'en revient pas! Faites vos achats de Noël. Le Veilleur.

Le Devoir publiera demain un article de M. Bourassa sur la politique navale de M. Borden: Le point de vue constitutionnel.

BILLET DU SOIR

LEURS NOMS.

Le Canada avait versé à l'Angleterre les 835,000,000 empruntés quelques jours auparavant à Londres; les constructeurs Vickers-Maxim, Krupp & Co avaient encaissé l'argent, moins la petite commission libérale... ou conservatrice, touchée par les... amis, et déjà au large de Portsmouth, se balançaient à l'ancre, au gré des vagues, trois dreadnoughts, on ne peut plus super.

Complètement déserts, jetés ainsi sur l'océan, ils avaient l'air d'îlots perdus: pour éviter les désertions, l'Amirauté n'avait pas voulu y mettre de marins.

Les navires qui les apercevaient les signalaient comme inconnus, car ils n'avaient même pas de nom. M. Borden, en les présentant à la Grande-Bretagne, s'était réservé le droit de leur donner un nom canadien.

Des mois s'étaient écoulés, et rien n'était venu.

C'est qu'à Ottawa, une querelle avait éclaté au sein des ministériels: les cent dix-neuf droitiers aggravaient chacun un nom et, comme il n'y avait que trois navires... en attendant, le premier ministre ne pouvait contenter tout le monde.

— Donnons 119 navires, suggère M. Blondin, pour calmer les esprits.

— Ou soumettons cette question au peuple, dit M. Pelletier.

— Donnons leur plutôt des numéros, surenchérit M. Forget, très fort en chiffres.

Rogers voulait "Bob"; Hughes réclamait "Sam"; Coderre, "Ami Louie"; Foster, "Eulas"; Nantel, "Bruno", etc., etc.

— Non, messieurs, dit M. Borden, il faut d'abord récompenser les plus méritants; j'ai nommé celui qui a le plus contribué à sauver l'Empire, sir Hugh Graham.

— Bravo! s'exclament tous les députés, c'est bien trouvé!

Content de son succès, le premier ministre reprit:

— Pour le deuxième dreadnought j'ai un nom qui vous fera éclater d'enthousiasme: l'homme qui par sa plume d'oise... pardon, sa plume de fer... a le plus fait, avec M. Graham, pour mériter la reconnaissance de l'Empire, je veux parler de M. Louis-Joseph...

— Hourrah pour Tarte... hip, hip, hourrah!...

— Ces acclamations me prouvent que j'ai votre assentiment... Un tonnerre d'applaudissements éclata de nouveau.

— Bien, messieurs, maintenant le last but not the least. Notre troisième dreadnought devra porter un nom loyal; le nom de celui qui a mis l'amour de l'Empire avant toute autre chose, bref, le nom de celui qui est prêt à tout sacrifier pour la gloire de l'Angleterre, le plus patriote d'entre nous, le plus féal, le plus... Joseph Rainville...

Ces paroles furent accueillies par un délire qui ne se calma qu'aux accents du Rule Britannia.

Max SOREL.

Octave Crémazie

FIDELITE TOUCHANTE

L'un de nos amis reçoit de M. le curé de Gravelle Sainte-Honorine, au Havre, une lettre impressionnante dans sa concision.

Lors de l'érection du monument de Crémazie, le 3 novembre dernier, le comité canadien avait remis une bourse à Mme Malandain, celle qui consola les derniers jours du poète exilé.

Celle-ci a confié la somme à M. le curé de Gravelle en lui exprimant le désir qu'elle soit consacrée à l'achat d'un autel pour l'église en construction de la paroisse. Une inscription en marbre, appliquée au mur de la chapelle, rappellera à la fois le nom et les sentiments religieux de Crémazie.

Mme Malandain fait, par ce pieux désintéressement, un geste qui doit lui attirer davantage encore l'admiration reconnaissante de tous nos compatriotes, de tous ceux du moins qu'émue encore la fidélité au souvenir.

Une nouvelle revue

On vient de lancer une revue nouvelle: La Revue des métiers du bois, publiée aux numéros 333-337, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Cette revue, qui paraît sur huit pages, s'occupe de tout ce qui concerne les métiers du bois; elle veut travailler au progrès de ces métiers, fournir aux ouvriers des plans, leur donne des conseils, les met en relations avec les entrepreneurs, les fabricants, etc. C'est une initiative qui devra produire d'excellents fruits.

Détail qui ne manque pas d'intérêt pour les futurs abonnés: La revue, qui est illustrée et sur joli papier, sera donnée gratuitement jusqu'à nouvel ordre à tous ceux qui, de près ou de loin, touchent à l'industrie du bois. Il suffira d'en faire la demande à l'administrateur.

LETTRE D'OTTAWA

LE DOCTEUR CLARK PARLE

Ottawa, 16.—Quatre discours, aujourd'hui, dont un seul vraiment remarquable, celui du docteur Clark, de Red Deer. Celui de M. Aikins, de Brandon, n'a pas intéressé la Chambre, quoiqu'il ait duré deux heures, ou peut-être à cause de cela. Ceux de MM. Stevens, conservateur, de la Colombie-Anglaise et de M. Sinclair, libéral, satisfaisants en soi, ont disparu dans l'ombre de celui du docteur Clark.

Le débat se poursuivra demain et mercredi après-midi; puis les vacances parlementaires de Noël, d'après une entente faite à la Chambre, cet après-midi, commenceront mercredi soir. Nous entendrons encore probablement cinq ou six discours, avant l'ajournement. Le plus intéressant sera celui de M. Foster, ardent impérialiste, et qui pourrait bien, dit-on, annoncer certaines modifications de la politique ministérielle, quant à l'établissement prochain d'une marine canadienne dont les trois dreadnoughts que nous donnerons à la métropole seraient le noyau originaire.

M. Aikins, de Brandon, conservateur impérialiste, est âgé d'une soixantaine d'années. Il est arrivé au parlement d'Ottawa l'an dernier, précédé d'une brillante réputation d'orateur politique. C'est, disent les journaux, un des meilleurs avocats de l'Ouest canadien, et il a été, il est encore l'un des conseillers et des représentants du Pacifique Canadien devant les tribunaux.

Si M. Aikins avait su quel naufrage sa réputation ferait, aux Communes, il n'eût certes pas ambitionné le mandat de député. Il y a quatre mois à peine qu'il l'a, et, au parlement, on ne l'écoute plus sérieusement. Il n'a certes pas son pareil pour enfler des mots rares et recherchés, des phrases redondantes, pour établir des distinctions subtiles où l'on devine l'avocat retors et madré. Mais, comme argumentateur sérieux, comme orateur parlementaire écouté, il n'a nul prestige. Cet après-midi, pendant son discours de deux heures, même les banquettes de droite étaient désertes, des gens baillaient ouvertement aux fauteuils des ministres, et seuls, ses voisins immédiats faisaient-ils mine de l'écouter. Encore, deux ou trois d'entre eux dormaient-ils profondément. Sa réputation d'orateur politique est disparue. Et il ne manque pas de gens pour le qualifier méchamment de "D. A. Lafortune anglais de la droite." Il en a le vocabulaire abondant, la diction verbale, les gestes tragi-comiques, les jeux de physionomie mobiles, s'il n'en a pas la vantardise, l'incorrection de langage et la manie de décliner ses titres. On en parlait un peu vaguement comme d'un ministrable; la fatigue ennuyée dont M. Borden lui-même a écouté certaines parties de son discours n'indique guère que celui-ci voit en M. Aikins un de ses collègues futurs.

Le docteur Clark, par contre, a fait le discours de la journée, nous dirons d'avantage, le discours qui a le plus de valeur intrinsèque qui soit, depuis l'ouverture du débat. Sans doute, M. Borden, de par sa position même, a prononcé une harangue d'un grand intérêt; sans doute aussi, le renom, le prestige et la haute situation de M. Laurier ont-ils donné à ses déclarations de jeudi dernier un relief qu'elles n'auraient peut-être pas eu, s'il n'y eût formulé la politique du ministère de la gauche. Mais, au point de vue du sérieux des arguments, de la facture, de la verve et de l'éloquence, le discours du docteur Clark doit passer tout au moins au même rang que ceux des deux chefs des partis qui s'affrontent aux Communes. Il est impossible de rendre exactement compte de ce discours, tant la diction, la phrase, le débit, la fougue et la vie qui surabondent dans les harangues du docteur Clark soulignent et mettent davantage en valeur ce qu'il dit, ce qui fait qu'à la lecture d'une copie rendue hâtivement rédigée dans la nuit par un journaliste débordé d'ouvrage, le public ne peut ressentir l'impression éprouvée par l'assistance, l'émoi, des tribunes, de l'effort d'éloquence véritable du docteur Clark. Ajoutons aussi que la qualité de British born donne encore plus de relief et de poids à son discours, sur maints points fort près des théories autonomistes exposées récemment par M. J. C. Walsh, dans sa première série des Moccasin Prints. Les pièces maîtresses de son discours sont d'inspiration nationaliste, si toute la charpente ne l'est pas.

A trois heures trois quarts, le député de Brandon, M. Aikins, conservateur, commence ses remarques et les prolonge jusque vers les six heures moins quart. En deux heures, il a certainement prononcé vingt mille mots. Mais il n'a guère éclairci la situation. Pêchons, dans le déluge de paroles où flottent quelques débris d'idées noyées et alourdies, quelques indices de ce que peut penser M. Aikins.

Il déclare mettre tout d'abord le dictionnaire de côté. Il faut s'en emparer, dit-il, quand l'heure est grave, prendre les mots de crise, d'urgence, d'empire, dans leur sens populaire, sans avoir recours ni à Webster ni à Larousse. Ceci, pour taquiner M. Lemieux qui envoyait récemment chercher Webster à la bibliothèque du parlement, pour définir à la Chambre le mot emergency. M. Aikins écarte ensuite d'un grand geste tout ce que les gens des deux côtés de la Chambre ont pu dire sur la question navale, depuis 1909, sous les fallacieux prétextes que, les circonstances ayant changé, on ne saurait tenir compte des déclarations d'hier. "Qu'est-ce que peut bien faire à la Chambre tel ou tel discours de M. Foster, en 1909, sur cette question?" demande-t-il, aux rires moqueurs de la gauche. M. Foster rit plus fort que tout le monde. "Ce qui m'importe, à moi, c'est ce qui existe aujourd'hui," dit M. Aikins. Quant à la politique de M. Borden, c'est, admet-il, une politique temporaire, une politique dictée par les besoins de l'heure, un simple expédient, dicté par les circonstances. A ce point de sa longue harangue, il pose ce que les gens de la gauche croient être l'indice d'une orientation nouvelle de la politique Borden, dont M. Foster serait le véritable auteur. "Quand nos trois dreadnoughts seront construits, qu'est-ce qui empêche que, si le parlement canadien en décide ainsi, ils deviennent le commencement d'une marine canadienne impériale?" demande M. Aikins, dont les paroles, peut-être grossées de sens, sont soulagées par de vigoureux "écoutez! écoutez!" de la gauche.

M. Aikins expose ensuite longuement la situation présente de la Grande-Bretagne qui ne se développe pas proportionnellement aussi vite que la Russie, l'Allemagne, et les autres nations européennes, ce qui, dit-il, cause la crise sérieuse qui existerait d'après lui, dans la vieille Europe. Puis il affirme l'unité et l'indivisibilité de l'Empire britannique. "Quand une partie de cet Empire est en danger, toutes les autres le sont, si l'une d'elles faiblit, les autres sont exposées à s'en ressentir, et il importe au plus tôt de resserrer les liens de cet Empire sans quoi il pourra se désagréger au premier choc qu'il subira." Ce que M. Aikins veut, ce qu'il désire ardemment, c'est "une flotte canado-britannique sous la direction canado-britannique."

Il critique ensuite, non moins longuement, le projet de M. Laurier et l'amendement qu'il a soumis à la Chambre, dit que M. Laurier veut une marine qui échappe à la juridiction permanente de l'Amirauté anglaise et sur l'appui de laquelle la Grande-Bretagne ne pourrait compter absolument, même à l'époque de crise. Il en vient enfin à affirmer que la loi Laurier, si elle était mise en vigueur, surtout avec l'ampleur nouvelle que lui donne l'amendement du chef de l'opposition a saisi la Chambre, nécessiterait la conscription, au pays, sans quoi il serait impossible de trouver des hommes pour monter et équiper ces deux escadres. Et il conclut par un appel à la bonne volonté des sujets loyaux de Sa Majesté au Canada, désireux de voir l'Empire subsister et passer à travers les crises communes dans la vie des grandes nations.

Le docteur Clark, de Red Deer, dans le vif du sujet, dès le premier instant de son discours, et, pendant une heure et demie, tient la Chambre sous le charme de son éloquence, tant les gens de droite que ceux de gauche. Les ministériels, à maints endroits de ses remarques, protestent contre ses théories et ses arguments, mais l'écourent avec attention. M. Borden assiste à la majeure partie de cette harangue, et M. Laurier, comme le plus modeste des députés de la gauche, tourne son fauteuil vers l'orateur, et suit attentivement chacun de ses mouvements oratoires.

"Je crois au statu quo impérial, déclare nettement le député de Red Deer. Les vrais liens qui unissent l'Empire, ce sont les liens d'ordre sentimental, si forés, à l'heure présente, que, je n'en doute pas, si quelqu'un attaquait le drapeau britannique, il n'y aurait plus de discussion, mais les 99 centièmes de la population canadienne se lèverait et dirait: "Nous protégerons, nous allons tout de suite protéger le vieux drapeau, et nous mettrons tous nos ressources à la disposition de la métropole." Ce sont de tels liens qui font la véritable force de l'Empire. Il n'en saurait exister d'autres.

(SUITE A LA 2ème PAGE)

LETTRE D'OTTAWA

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

renir nous dire: "Ne discutez pas cela, adoptez notre politique les yeux clos, sans quoi nous aurons raison de vous considérer comme un sujet féodal de Sa Majesté." Nous voulons, comme les conservateurs, la trander et la subsistance de la Grande-Bretagne et de l'Empire. Comme les conservateurs nous avons adopté unanimement, en 1909, la résolution du 29 mars. Nous sommes d'accord sur ceci, qu'il faut maintenir la suprématie navale britannique. Mais, il y a quatre ans, nous parlions tous de la défense navale du Canada, non pas de contribution. La contribution, c'est vous, les conservateurs, qui voulez l'imposer. Vous êtes des acrobates politiques. Et nous avons droit de discuter aujourd'hui vos propositions, sans être taxés de déloyalisme. Aussi avons-nous le droit de vous demander: "Qui a mis cette question navale au rang des questions de politique?" C'est vous, le ministère. Alors que les élections de Drummond-Arthabaska eurent lieu, qu'il s'agissait de trouver, sur les tréteaux, en un grand geste, le drapeau britannique, afin de défaire M. Laurier? C'est vous, de la droite, qui siège au banc des ministres, qui télégraphiez dans le comté: "Anything to beat Laurier?" Vous êtes responsables de l'introduction de ce sujet dans la politique. Vous avez, pour cela, fait alliance avec un groupe de Québec qui vous dénonça aujourd'hui. L'alliance fut instable. Et c'est vous qui portez la responsabilité, devant l'histoire, d'avoir fait de la politique à ce propos dans la province où vous eussiez dû en faire le moins, dans Québec. Le nom de Laurier passera dans l'histoire comme celui de l'homme qui, dans cette province, sut faire admettre le principe d'une marine canadienne par la majorité des électeurs. Ce que l'Amirauté voulait, ce qu'elle veut encore, au dire de son récent mémoire, c'est le support moral du Canada. Or, vous ne pouvez le lui donner, vos manœuvres de politiciens étroits ont divisé le Canada, sur ce point.

"Personnellement, je ne suis pas un fabricant de paniques, je n'y crois pas du tout. Je ne l'étais pas en 1909, je ne le suis pas devenu depuis. Le péril allemand, mais il se meurt, il n'existe plus que dans les imaginations désordonnées comme celles de M. Aikins! M. Churchill disait, en 1909 même: "Gardez votre sang-froid, quand on parle de péril international, et regardez d'un oeil sévère les fabricants de paniques". Le conseil est bon à suivre, il aurait même pu faire du bien à M. Aikins; s'il l'eût lu auparavant il se serait exempté tout le dérangeant mental dont il a fait preuve tantôt."

Le docteur Clark rappelle ensuite que les Anglais ont, en 1848 à nos jours, toute une série de paniques non fondées, à commencer par le péril français, en 1848, où l'on prétendait gravement, dans les Iles Britanniques, que la France construisait une escadre de navires de guerre à Cherbourg, pour envahir la Grande-Bretagne, tout comme, en 1912, le Star invente de faire croire à ses lecteurs que l'Allemagne construisait secrètement des superdreadnoughts dans les chantiers de Kiel. "Un immigré de l'Onesl, perdu dans la vaste prairie, peut bien, dit avec humour, le docteur Clark, rapécier secrètement son pantalon percé, ceci, c'est possible, c'est probable, et s'il a du bon sens et de la décence, c'est ce qu'il fera. Mais à qui fera-t-on jamais croire qu'on peut construire en secret des dreadnoughts? Ce n'est pas là rapécier un pantalon usagé! Il faut être sot pour imprimer et croire de telles sottises!"

Il y a eu, vers 1878, le péril russe, en Grande-Bretagne aussi, continue le docteur Clark, qui rappelle à ce sujet une anecdote alors racontée par Chamberlain, radical à cette heure-là, et qui s'en servait pour ridiculiser les jingoes de cette époque. "Ils me font penser, disait-il à trois hommes, naufragés, groupés sur un radeau, à la merci de la mer. L'un d'eux, conscient d'avoir mal vécu, mais qui voulait au moins bien mourir, incitait ses camarades à prier, à chanter des psaumes ou un hymne, mais rien n'y faisait. Alors, il eut une idée: il essaya de faire une collecte: "De même, ajoute le docteur Clark, dans la barque ministérielle en voie de faire naufrage, il y avait trois hommes qui se sont réfugiés sur un radeau, MM. Foster, Borden et Monk. Quand est venu le temps de la collecte, M. Monk a mieux aimé abandonner le radeau et se jeter à l'eau! Ceux qui sont sur le radeau sont dans une pire posture que la sienne."

Il n'y a pas d'urgence, dit le docteur Clark. Et, pour le prouver, il cite des déclarations récentes de M. Munderloh, un industriel canado-allemand, de Montréal, de retour d'un séjour prolongé dans le Vaterland et qui a communiqué à la Gazette ses impressions qui se résument en deux mots: "Le peuple allemand a assez de gagner sa vie et sa subsistance, il n'en veut aucunement à la Grande-Bretagne." Le docteur Clark prend avantage de cette déclaration, puis de celles, toutes récentes, de MM. Asmith, Churchill et du mémoire même de l'Amirauté pour prouver qu'il n'y a pas d'urgence. Tous l'admettent, en Grande-Bretagne. "Ce mémoire, préparé à la demande même de M. Borden, dit le député de Red Deer, est la meilleure preuve que la Grande-Bretagne est à la hauteur, tout à la hauteur de la situation actuelle. Et une guerre anglo-allemande, aujourd'hui, n'aurait pas raison d'être, elle n'aurait aucun but, elle ne prouverait qu'une chose, la folie du genre humain. Et voici que, à l'heure où la Grande-Bretagne déclare elle-même, par la voix de l'Amirauté, qu'il n'y a pas d'urgence, on parle de contribution d'urgence! C'est ridicule, et, qui plus est, c'est une politique résolument mal vue par la masse du peuple. Pensons-y, une politique d'urgence quand il n'y a pas d'urgence! Mais c'est une contribution pure et simple, qui se dissimule sous ces apparences fallacieuses. On nous dit: "Mais ces navires nous reviendront quand nous le voudrons!" Belle affaire, vraiment, que de réclamer ces navires dans six, huit ou dix ans, quand ils seront démodés, bons pour le tas de ferraille!"

Le député de Red Deer formule ensuite quelques-unes des autres objections qu'il a à la proposition Borden. "On parle d'une sorte de fédération impériale, dit-il, d'une entente préliminaire d'après quoi le Canada aurait droit à ce qu'un de ses ministres siège dans le conseil impérial de la défense. Mais il y a 125 ans que Burke et Adam Smith discutaient de la fédération, et l'idée est encore en marche. Au surplus, ce que nous promet M. Borden, est-ce possible, est-ce praticable? Nous serions en bien petite minorité dans ce conseil, la majorité gouvernerait absolument et prendrait des décisions mal vues même du parlement canadien, en maintes reprises. Du reste, les journaux comme le Times, de Londres, qui approuve néanmoins la politique navale Borden, rassurent ses lecteurs que le peuple anglais, quant à notre représentation au conseil de la défense impériale, en faisant valoir à ses lecteurs cet argument-ci, que ce comité ne peut hier la Grande-Bretagne en rien. Le fait d'y avoir un représentant canadien serait, à mon sens, une bien petite compensation pour l'altière sévère que ce serait porter à au principe de notre self-government. Nous enverrions à Londres un ministre canadien pour aider à mettre à exécution une politique faite, élaborée et décidée en Grande-Bretagne? Ce serait humiliant pour le Canada. Je l'affirme, cette politique de M. Borden est un pur expédient politique, il y a eu recours pour ne pas formuler de politique permanente. Mais, cet expédient, il signifie que M. Borden nous embarque dans une politique permanente en dehors du Canada. Je m'explique. Personne ne prétendra que cette contribution, ce sera notre seul et unique versement à la Grande-Bretagne. Elle reviendra souvent, et ce serait humiliant le Canada de prétendre qu'il ne se tirera de cette question qu'en payant une seule contribution, s'il n'a pas de politique permanente."

Plaisamment le docteur Clark insiste auprès du ministère pour qu'il remette à l'étude son projet de loi navale. "Vous y avez réfléchi quatorze mois, mais ce n'est pas assez pour vos cervelles. Recommencez, et vous finirez, à force de réflexions, par avoir honie de votre proposition", dit-il. Et il ajoute, à l'adresse de M. Borden: "Vous avez, dans votre discours, parlé de coopération entre les colonies impériales, au point de vue du commerce et de la défense. Vous vous faites une singulière idée du commerce, entre parenthèses. Vous vous imaginez que le commerce n'a pas ses lois, et que nous pouvons négliger un marché comme celui des Etats-Unis, avec qui nous faisons un commerce annuel de 406 millions, pour nous jeter dans les bras des colonies britanniques, dont les échanges avec nous se limitent en tout à 16 millions. Vous pensez à l'envers. C'est excellent, ce que vous pensez, mais quand vous mettez cela sans dessus dessous. Autrement, ça n'a pas de bon sens. Vous savez bien que l'on ne fait pas le commerce avec ses parents, que c'est absurde, et que ce qu'on cherche en premier lieu, c'est l'élément de profit, et des produits à échanger, qui ne soient pas les mêmes!"

Il en revient à la question navale, cite Churchill pour démontrer que l'Amirauté n'est pas hostile au projet de marines locales et demande au ministre des Postes: "Est la guerre civile?" demandent MM. Lemieux et Wilson. Le docteur Clark poursuit, dit que le gouvernement anglais n'a certainement pas demandé de dreadnoughts au ministère Borden, et examine le mémoire de l'Amirauté, à ce propos.

"Dans ce document, dit le docteur Clark, le gouvernement britannique indique à ne pas s'y méprendre qu'il n'y a pas d'urgence, déclare n'avoir rien demandé au Canada, et affirme que la Grande-Bretagne n'a pas perdu la capacité de défendre ses colonies, en quelque circonstance que ce soit. La seule conclusion raisonnable à tirer du dernier paragraphe de ce mémoire, c'est que M. Borden est allé en Grande-Bretagne offrir à l'Amirauté une politique toute préparée et cuisinée ici, non pas à lui en demandant une. L'Amirauté, à laquelle il a offert trente-cinq millions, les a vite acceptés. Le geste est humain. Sam Hughes agrait de même, pour sa milice, si on lui offrait de l'argent. M. Asquith, qui parle au point, a dit récemment, de ce mémoire au Canada, en plénières Communales, à Westminster: "Ce mémoire ne contient aucune demande, il expose les faits, c'est tout." N'essayez donc pas, conclut le docteur Clark, en s'adressant au ministère, d'attribuer à la Grande-Bretagne la paternité de cette politique!"

"Au surplus, dit-il comme nouvel argument, le devoir du Canada est de se poser en nation civilisée, sur ce continent américain où il vit en paix avec ses voisins, les Etats-Unis, depuis cent ans au moins. Il a atteint un degré de civilisation tel qu'il se doit de ne pas imiter les nations européennes, sur maints points, surtout en politique internationale.

En Europe, comme le disait récemment sir Edward Grey, "les nations marchent à la ruine, à cause de leurs armements." Pour le Canada, envoyer 35 millions à la Grande-Bretagne, affectés à la construction de dreadnoughts, c'est se jeter dans le maelstrom de la politique européenne, c'est le pousser à la ruine.

"Et ce que vous dites là ne s'applique-t-il pas à la politique de M. Laurier?" interroge le député Burnham. "Envoyer de l'argent labas et le dépenser ici graduellement, et avec d'humbles commences,..." "La droite ricane," comme l'a dit M. Foster ici même, en 1909, continue le docteur Clark, imperturbable, ce n'est pas tout à fait la même chose."

"C'est là, je le soumetts, pour en revenir à mon idée, déclare-t-il, une remarque d'idéaliste, qui ne trouvera peut-être pas d'écho dans un ministère aussi matérialiste que celui de M. Borden; mais j'ai le droit d'indiquer les conséquences certaines de notre entrée dans cette course aux armements et elles ne peuvent que nous être fatales. Déjà notre action nous a valu de soulever des sentiments hostiles et de faire adresser de vives remarques, par certains journaux allemands, à l'endroit de M. Churchill, qu'ils traitent de menteur.

"Pour m'opposer à cette contribution, j'ai encore une autre raison. Elle ridiculise le parlement. Elle n'a pas du tout rapport à la résolution du 29 mars 1909. Le gouvernement, pour être conséquent et logique, aurait dû commencer par rappeler cette résolution et abolir la loi navale Laurier. Il n'en a rien fait. M. Hazen nous parlait l'autre jour de la logique et de la constance de son chef, depuis 1909. Oui, M. Borden a été constant, tout comme l'acrobate qui fait toutes sortes de cabrioles, et tout le temps, pour gagner sa vie. Autre objection: cette politique Borden nous fait manquer à nos devoirs élémentaires comme nation. M. Borden disait, en 1909, à Halifax, qu'il fallait construire nos navires en Canada, avec nos matériaux, nos hommes, nos artisans. Politique saine, que celle-là, alors comme aujourd'hui, aujourd'hui de la Clyde fournissant l'homme occupés à la construction navale. Je veux voir, aux flancs des navires canadiens, de pareils essais de travailleurs canadiens. Ces 35 millions que vous voulez expédier outre-mer, les cultivateurs et les artisans canadiens en paieront la large part, c'est eux qu'il faut consulter et satisfaire, et non les millionnaires de Toronto, ces pseudo-impérialistes empressés à jouer du tambour, mais qui ne paieront pas les fibres!" La gauche applaudit à tout rompre, lapageusement. "Nous en voyons trop, ici, de ces impérialistes de pacotille venus d'outre-mer, chassés ici par l'impôt sur le revenu de Lloyd-George, enthousiastes de dreadnoughts, mais un peu moins enthousiastes, dès qu'il s'agit de payer leurs taxes, et qui viennent essayer de nous faire avoir leurs méchantes amores. Nous n'avons pas besoin ici de cette espèce de gens, qui font bien du bruit, mais ne paient pas souvent ni avec empressement les dreadnoughts qu'ils réclament, dans nos chemins de fer et nos hôtels!"

"Et puis, la loi Borden, à mon sens, nous mettrait dans une nouvelle attitude à l'égard de la Grande-Bretagne, en ce qui regarde nos relations constitutionnelles. Je ne dirai pas qu'elle porte atteinte à notre autonomie, mais je dirai qu'elle équivaut à l'abandon de notre pouvoir de dépenser notre argent à notre gré. C'est une loi rétrograde, un mouvement en arrière. Elle nous enlève la surveillance de nos dépenses. Les Anglais ont jadis décapité un roi qui voulait dépenser leur argent contre leur gré. La Grande-Bretagne a perdu treize colonies du coup, pour avoir voulu disposer de leur argent sans leur permission. Et c'est pourtant ce que M. Borden médite de laisser faire à la Grande-Bretagne." M. Borden intervient: "Sur quel texte vous basez-vous, pour affirmer cela?" demande-t-il à M. Clark. "Je ne me base pas sur les mots, mais sur la proposition elle-même, sur l'esprit de la loi. Je ne suis pas un grand avocat, mais..." "Le bill dit que l'argent sera dépensé sous la direction du gouvernement-général en conseil," dit M. Borden. "En tout cas, répond M. Clark, faire exécuter, de Downing Street, n'importe quel ouvrage pour le Canada, ceci peut avoir de graves conséquences."

Le docteur Clark en vient ensuite à l'examen des conditions financières de cette loi, trouve grotesque et absurde que le Canada, où il y a 440,000,000 d'argent anglais placé, et qui rapporte annuellement \$18,000,000 d'intérêts à la Grande-Bretagne, aille lui verser 35 autres millions, surtout quand, depuis sept ans, la Grande-Bretagne a diminué sa dette nationale d'au moins 350 millions. "Venir nous dire après cela que si nous ne donnons 35 millions à la Grande-Bretagne, c'en est fait de l'Empire, n'est-ce pas du dernier ridicule?" interroge-t-il.

Il prend ensuite à parti M. Pelletier, pour certains passages de son discours de vendredi dernier, — rapécier par le ministre des postes lui-même, dans une tribune libre à la Patrie, d'hier soir, sous le pseudonyme (ô ironie) de Justice, — et s'en moque plaisamment. "Je me suis demandé pourquoi, dit-il, M. Borden a amené M. Pelletier à Londres, avec lui. Peut-être comme représentant intéressant d'une espèce en train de disparaître? Peut-être pour en faire un véritable jingo? Il n'a pas réussi. Le vrai jingo ne calcule pas, comme le fait M. Pelletier. C'est un "cheap jingo" et qui a, dans son discours de vendredi, plutôt fort est à sa cause qu'il ne lui a fait du bien. Le type noble du jingo dit: "Nous avons les navires, nous avons les hommes et nous avons aussi l'argent." M. Pelletier, lui, n'est pas de cette espèce-là. Il ne parle que de la contribution en argent; il compte ses sous. Il ne rugit pas bien, il doit avoir emprunté quelque part une peau qui ne lui va pas!" Cette allusion à une faible bien connue fait se jordre de rire la gauche entière; mais M. Pelletier n'est pas las. "Celle combinaison-dépouilleries, jingoes et de pseudo-jingoes ne me dit rien qui vaille, le ministère va s'en aller à la débandade, il y en a déjà un de parti, mais ce n'est pas de tel matériel qu'on construit un bon cabinet jingo. Un ministère qui passe le chapeau, le peuple ne la goûtera pas, celle-là!" dit le docteur Clark.

Il conclut enfin son discours, en disant qu'il votera pour l'amendement Laurier afin que l'argent que nous dépensons, nous le dépensions ici même. "Si nous ne sommes pour commencer qu'avec un canot, que ce canot soit au moins canadien," dit-il. "Je suis en faveur d'un Canada devenu nation, et nation dans l'Empire, mais nation assez courageuse pour avoir conscience de ses devoirs, et libre de commercer où elle le veut, comme le fait la Grande-Bretagne; je veux un Canada qui fasse à sa volonté, qui ne soit sous la tutelle de personne, qui soit digne, et qui soit une nation civilisée, travaillant au maintien de la paix de l'Empire et de l'univers."

Le docteur Clark, applaudit à outrance par la gauche, cède la place à M. Stevens, de la Colombie Britannique. M. Stevens est conservateur, comme tous ses collègues du Pacifique. On croyait qu'il ferait quelque déclaration intéressante, vu le désir de la Colombie d'avoir une escadre canadienne sur le littoral du Pacifique, mais il a passé ce point sous silence. M. Stevens dit que le Canada doit évoluer vers la fédération impériale, et que l'inefficacité de l'Empire se désagrègera progressivement. Il veut une marine dont les navires soient tout le temps partie de la marine royale, prêts à combattre en tout temps, dans toutes les batailles britanniques, et qui soit à la disposition de l'Amirauté en tout temps. "One King, one flag, one navy," conclut-il. Il s'est contenté de traiter la proposition Laurier de plaisanterie et de dire que personne ne la prend véritablement au sérieux. M. Sinclair, député libéral, de Gwynsboro, a dit, lui, tout le contraire. Le débat se poursuivra demain. M. Ames sera le premier orateur. Ses tentatives impérialistes bien connues indiquent d'avance quelle attitude il prendra. Son discours ne devra pas manquer d'intérêt. Peut-être M. Foster parlera-t-il aussi demain, mais il n'y a rien de certain. Son discours prononcé, la plupart des autres orateurs, — sauf les ex-ministres canadiens-français, — ne devront guère dire ensuite quoi que ce soit de bien remarquable.

Georges PELLETIER.

Le parti unioniste et son attitude sur la question impériale

BONAR LAW EN FAIT L'ENONCE DANS UN DISCOURS AUX COMMUNES ANGLAISES, Hier.

(Service particulier)

Londres, 17. — Bonar Law a fait un important discours sur la préférence impériale à une réunion à Ashton, hier soir, sous la présidence de Sir Max Aitken.

Après avoir annoncé que le récent discours du marquis de Lansdowne fut prononcé après avoir été étudié par les chefs du parti, il déclara que si les unionistes reviennent au pouvoir, ils n'entendent pas imposer immédiatement des droits sur les denrées alimentaires, mais qu'ils appellent les colonies en conférence pour étudier toute la question du commerce préférentiel. Il ne sera pas question d'impôts sur les denrées alimentaires avant que soit terminée cette conférence. "Si, continua Bonar Law, il était vrai, comme on l'a dit, que les colonies ne voulaient pas d'impôts sur les denrées alimentaires, aucun ne serait décrété. Des impôts ne seront décrétés que s'ils sont dissuadés à la préférence. Tout ce que nous voulons, c'est que nos patriotes nous donnent l'autorité en négociations avec les colonies pour imposer sur les denrées alimentaires, certains droits communs qui ne seront jamais augmentés."

Traitant du système fédératif préché par M. Churchill et autres partisans du gouvernement, il a dit: "Un véritable système fédératif est possible dans les limites de l'Empire. La contribution navale du Canada si sympathiquement approuvée par les autres colonies a été cause, aujourd'hui, d'une crise dans le cabinet sud-africain. La contribution canadienne est magnifique, mais ne peut être permanente sur de telles bases. Si tout l'Empire doit jamais devenir en réalité, aussi bien qu'en nom, un empire uni et une nation unie, cela ne se peut faire que d'une seule manière, par l'établissement d'un vrai système fédératif: le Royaume-Uni les colonies contribuant, en proportion de leur population, à la défense de l'Empire et partageant dans la gloire de gouverner l'Empire. Ce procédé n'est pas facile, mais il n'est pas impossible. Il ne deviendra pas plus facile avec le temps. Il deviendra même plus difficile. Et je suis certain que si un tel arrangement n'est pas conclu d'ici dix ou quinze ans, il ne se conclura jamais."

La "Tribune" de Sherbrooke

A l'occasion de l'approche de Noël, notre confrère, la "Tribune" de Sherbrooke, publie un numéro spécial, dont le volume et la qualité typographique témoignent des efforts de ses directeurs et de la popularité du journal. Nos félicitations au confrère.

La lutte contre le trust du charbon aux Etats-Unis

LA COUR SUPREME DECLARE ILLEGAL LES CONTRATS D'ACHATS DE CERTAINES COMPAGNIES. — ELLE ORLONNE DE PLUS LA DISSOLUTION D'UNE COMPAGNIE QUI CONTROLEAIT DE FORTS INTERETS MINIERES.

Washington, D. C., 17. — La Cour Suprême des Etats-Unis a rendu une décision aujourd'hui annulant les contrats par lesquels les compagnies de chemins de fer propriétaires de houillères en Pennsylvanie ont acheté tout le rendement des mines indépendantes. Ces transactions sont une violation de la loi Sherman contre les trusts. Le procureur général Wickersham a déclaré qu'il avait la ferme conviction que ce jugement détruirait complètement ce trust qui contrôlait le prix de l'antracite qu'il aurait pour résultat immédiat de soulager le public.

Le tribunal a aussi ordonné la dissolution d'un syndicat de compagnies de chemins de fer contrôlant la compagnie Iron Temple. Le syndicat en question avait empêché la construction d'une voie ferrée rivale dans les mines en 1898. Cette compagnie Iron Temple servait beaucoup le syndicat dans ses projets monopolisateurs.

Le gouvernement n'a pu, a ajouté le tribunal, prouver l'existence d'une entente générale des différentes compagnies pour se partager le charbon qui devait être mis sur le marché chaque mois. Les accusations du gouvernement à ce sujet étaient trop générales.

La pétition de l'avocat du gouvernement mettait aussi en cause quelques compagnies de moindre importance, mais ces plaintes ont été déboutées sans préjudice aux autres plaintes que pourra faire le gouvernement. M. Wickersham n'a pris aucune décision aujourd'hui quant à la ligne de conduite qu'il suivra à l'égard de ces compagnies. Les plaintes en question seront renvoyées aux juges des Cours de Circuit de la Pennsylvanie qui verront à ce que la décision de la Cour Suprême soit mise en force.

Les conclusions des tribunaux inférieurs ont été maintenues, excepté quant aux contrats passés avec les mines indépendantes. Le jugement traitait de l'absorption, en 1898, du chemin de fer New-York, Susquehanna et Western par l'Erie et en 1901 par son acquiescement par la compagnie Reading qui est propriétaire du Central New-Jersey et d'une mine de charbon de même nom.

Le juge Lurton a déclaré dans son jugement que les six compagnies de chemins de fer et les compagnies de charbon formant un syndicat étaient propriétaires de 90 p.c. de la région minière. Ce syndicat avait la haute main sur toute la distribution du charbon.

Le juge Lurton rappela aussi la conférence de 1896 durant laquelle les magnats des chemins de fer s'entendirent pour empêcher la distribution du charbon dans le pays. Il parla aussi de la Temple Iron Company et donna des détails sur sa formation et sur les garanties par les mines indépendantes de la région Wyoming de la Pennsylvanie qui, en 1888, s'étaient engagés de bonne foi à envoyer leur charbon dans les entrepôts de la Compagnie New-York, Wyoming et Western. Les houillères Simpson et Watkins étaient un facteur tout puissant dans ce contrat. M. Lurton décrivit comment avec l'aide de J. P. Morgan et Cie, la compagnie Temple Iron fut achetée et ses obligations garanties par les six chemins de fer faisant partie du syndicat. Finalement la Temple Iron acheta les propriétés de Simpson et Watkins. Tout tendait dans ces transactions à faire disparaître la compétition. Il mentionna spécialement le fait que les présidents des chemins de fer en question étaient les membres du bureau de direction de la compagnie Temple.

On ignore si le ministère de la Justice continuera l'enquête sur le commerce du charbon. Les nombreuses plaintes ont été faites, alléguant que les entraves qui existent pour empêcher la libre expansion de ce commerce sont responsables de la cherté du combustible à l'heure actuelle.

Cette affaire a été entendue en juin 1907 devant la Cour de Circuit de Philadelphie. Les défendeurs perdirent, mais ne se découragèrent pas et firent passer leur cause devant tous les tribunaux du pays avec le résultat que l'on sait.

La célébration du centenaire est d'une importance mondiale, dit Lord Grey.

Londres, 17. — Lord Grey, président du comité anglais pour la célébration du centenaire de la paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis, dans une entrevue accordée aux représentants de la presse, regarde cette célébration comme étant d'une importance mondiale pour l'avenir de la civilisation. Il ajouta de plus que cette splendide commémoration aura une signification générale qui préparera la voie à des commémorations futures.

Les suffragettes newyorkaises

Elles entreprennent, à pied, un voyage de 146 milles pour porter une requête.

Irvington, N.-Y., 17. — Réduites en nombre, mais courageuses quand même les suffragettes ont terminé la première partie de leur voyage à Albany, où les chefs du parti au gouverneur Sulzer, un message sur le suffrage de la femme. Le voyage se fait pied et la distance est de 140 milles. Au nombre de trente, elles partirent de New-York, à 10 heures. A leur arrivée ici, elles n'étaient plus que douze, mais Mlle Rosalie G. Jones qui commande l'expédition, a expliqué que ce n'avait pas été l'attention des déserteuses de faire tout le projet. Ses seulement ont fait le promesse solennelle de se rendre à pied de New-York à Albany.

Les autres n'étaient là que pour encourager leurs compagnes.

PETITES ANNONCES SITUATIONS VACANTES

AGENTS On demande trois agents pour vendre des calendriers en dehors de Montréal. S'adresser au No 445 rue Gifford, entre 5 et 8 heures p.m.

AGENTS DEMANDES Bons agents recommandables, dans chaque localité, pour vendre et installer le meilleur paratonnerre qu'il y ait. Commission généreuse pour les hommes compétents; il est inutile pour tout autre que les hommes disposés à faire valoir cette industrie d'offrir ses services. The Duplax Manufacturing Co., 273 Perth Ave., Toronto.
APPRENTIS DEMANDES Pour apprendre le métier de barbier: taux spéciaux, outils gratuits, quelques semaines pour compléter le cours; positions assurées. Ecrivez pour détails: Modern Barber College, 62 Blvd. Saint-Laurent, Montréal.
À LOUER Chambre meublée, tous les confort, eau chaude, électricité, téléphone, etc., \$18.00 par mois. 474a Saint-Denis.
A VENDRE A VENDRE Hôtels, épiceries, maisons meublées pour louer des chambres, magasins de cigares, bonbons, etc., clos de bois et charbon, salle à manger, etc. Aussi propriétés et lots situés dans toutes les parties de la ville à vendre ou à échanger. S'adresser Jean Castelli & Cie, 117 Sainte-Catherine, en face de la "Patrie" 294-6
A VENDRE A des conditions avantageuses, un poêle en acier de seconde-main. S'adresser à 263 Visitation.
VOITURES D'HIVER A VENDRE A vendre, Sleighs, Serry, Sleighs à ressorts, Berlots neufs, Bob-Sleighs pour livraison de toutes sortes. P. Memier, 42 Saint-Vincent, Tel. Main, 6990.
DIVERS ARGENT A PRETER NOUS REGLERONS toutes vos dettes, vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Demers & Moreau, Banque Nationale, 17 Côte Place d'Armes.
ACCORDEUR DE PIANO M. Dionne, accordeur de pianos, autrefois de Nazareth, maintenant au No 163 Amherst, Tel. Est 5442.
CHAMBRE ET PENSION Deux grandes chambres meublées, ainsi que bonne pension au No 492 rue Saint-Denis. Possession immédiate.
CALENDRIERS CALENDRIERS de fantaisie pour annonces, modèles nouveaux, provenant des plus grands manufacturiers allemands; livraison prompte. Royal Lithographing Co., 56 Notre-Dame-Est, Téléphone, Main 500.
CARTES POSTALES 30 Magnifiques Cartes Postales assorties, Noël et Nouvelle Année, couleurs en relief, franco port. 25 centins. Entière satisfaction ou argent remis. Maison G. D'Amours, Boîte 543, Montréal.
GAZELIERS 1 branche, 2 branches, \$1.00; trois branches, \$2.00; électroliers, fixures électriques, un grand choix de dômes. J. L. Rouillard, 332 Mont-Royal-Est, co.: Rivard, Tel. Saint-Louis 1049.
MAISON DE PENSION Avec ameublement complet à vendre, bon marché, \$100.00 par mois d'affaires. 18 de la Montagne.
MEUBLES \$10.000 de meubles, tapis, rideaux, prélatris, couchettes, etc., seront vendus à sacrifice d'ici au 1er janvier 1913. Venez nous voir: The Rachel Furniture, 518 Rachel-Est, près du Parc Lafontaine, en face de la rue Boyer. Tel. Saint-Louis 558.
POUR NOEL Pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An, nous vous offrons 100 chaises en Rotin, d'une valeur de \$3.75 pour \$2.85. O. B. Ranger, 1230 Ontario-Est.
POELES EN ACIER Assortiment complet de poêles en acier, fournaises Moffatt ainsi que poêles à gaz. Ustensiles de cuisine, peintures, huiles, vernis, vitres, etc. Poêles échangés et réparés avec soin. Spécialité: lampes Canchester et accessoires. M. H. Boucher, 1490 Saint-Laurent, Tel. Saint-Louis 1814.
POELES ACIER et fonte neufs et d'occasion, dans tous les prix, défie compétition, 25 machines à laver "Canadian" \$3.40; encore 2,000 manteaux à gaz (job) à 5c, 6 pour 25c. Spécialité réparations de poêles, machines à laver, tordeuses. Je suis le seul qui repare les machines Godin. Echange les vieux poêles. D. Robillard, 1092 Saint-Laurent, près rue Napoléon, Est 619.
REPARATIONS REPARATIONS de meubles de tous genres, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00. Plumes désinfectées, Charles Turcot, 435 Visitation, Tel. Bell Est 2975.
SERRURES Clefs, serrures. Spécialité: découpage de clefs Yale, Corbin, Sergeant et Green Leaf. Pour toutes vos réparations de clefs, allez au No 182 rue Sanguinet.
OEUFS ET VOLAILLES Manuel Pratique sur l'élevage des animaux de basse-cour, orné de nombreuses gravures. 15 centins par la maille. La fameuse couveuse Des Moines. Circulaire gratis. O. Rolland, Boîte 2363, Montréal.
VICTORIA HOTEL Québec E. Fontaine, Prop. Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.00 par jour.

Cartes Professionnelles

AVOCATS BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tel. Bell, Main 2879.

LEOPOLD BARRY, L.L.B. Avocat-Procurer Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques, Chambre 44. Tel. Bell, Main 1973.
Beite Postale 356. — Adresse, télégraphique: "Nabab, Montréal". Tel. Main 1250-1251. Codes: Liebers, West, Un.
C. H. CAHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR Edifice Transportation. — Rue Saint-Jacques
ELZ. AGUSTE COTE, L.L.L., Avocat, Avenue de l'Évêché, RIMOUSKI, P.Q., B. P. 227.
ARTHUR GIBEAULT, B.A., L.L.B. Avocat 54 Notre-Dame-Est, Chambres 37 et 38. Tel. Bell Main 6420. Bureau du soir: 34 rue Deséry, Hochelaga. Tel. Bell, LaSalle 987, Montréal.
LAMOTHE & TESSIER, Avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tel. Main 3555. J. C. Lamothe, L.L.D., C.R., Camille Tessier, L.L.B.
NOTAIRES BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1859. Rs. 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.
GROUX, LUCIEN, notaire, Edifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tel. Main 2785. Résidence, 405 Duluth-Est. Tel. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.
A. E. Grandbois, L.L.B. — Notaire — 62 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL. Tel. Bell Main 7875. RESIDENCE: 741, Saint-Louis 4755
G. ALBERT NORMANDIN, L.L.L., Notaire, Argent à prêter. Succession, 52 rue Saint-Jacques, Tel. Main 2615. Bureau du soir, 363 Laurier-Est. Tel. Saint-Louis 5194.
ARCHITECTES RENE CHARBONNEAU, (diplôme de l'A.A.P.Q.), Architecte et Évaluateur, 15 rue Saint-Jacques, Montréal. Tel. Main 7844. Rés. Ouest 2860.
LAFRENIERE, J. L. D., A.A.P.Q., Architecte, 271 rue Saint-Denis. Tel. Est 887. Professeur de dessin et d'architecture, Conseil des Arts et Manufactures.
INGENIEURS CIVILS ET ARPEUTEUR De GASPE BEAUBIEN Ingénieur-Conseil, 28 Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal, Tel. Main 8240.
HURTUBISE & HURTUBISE, Ingénieurs civils, arpenteurs-géomètres, Edifice Banque Nationale, 99 Saint-Jacques, Montréal, Tel. M. 7618.
SURVEYER & FRIGON INGÉNIEURS CONSEILS Expertises, levés de Plans, Estimations et Projets Rapports Techniques et Financiers ADRESSE: 54 BEAVER HALL HILL, Téléphone Oxygène 3808, MONTREAL.
DENTISTES Dr ARTHUR BEAUCHAMP, Chirurgien-Dentiste, Tel. Bell, Est 3549. 165 rue Saint-Denis, 4 portes de l'Université.
CARTES D'AFFAIRES ACHILLE DAVID Entrepreneur électricien, 250 rue Saint-Paul, Tel. Bell, Main 929. Résidence, Tel. Est 2782.
RODOLPHE BEDARD Expert-comptable et auditeur. Systématique consultant. Administrateur de successions. Téléphone Bell, Main 3869. Suite 45-46-47. — 55 St-François-Xavier, Montréal.
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES J. A. W. DUFAULT, Entrepreneur de pompes funèbres, No. 784 rue Ontario-Est, Montréal. Tel. Bell, Est 2923. Tél. Marchands, 1704.
DOMINION COAL CO. LIMITED MINEURS ET EXPÉDITEURS DE CHARBON DOMINION pour VAPEUR Criblé, brut (run mine), mélangé (slack) Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENUE 112 rue St-Jacques - - - Montréal. Téléphone Main 401
POUR NETTOYAGE DE FENETRES Appelez: Main 1203 — C'EST LA — New-York Window Cleaning Co. Bureau: 40 RUE DES JURES
L'expérience du "Pothuau" Deux canons tirent 400 coups consécutifs. (Service particulier) Toulon, 17. — Aujourd'hui a eu lieu en présence des représentants des ministres de la guerre et de la marine l'intéressante expérience de tir ordonnée par M. Delcassé. Il s'agissait de savoir si le tir répété d'un canon pouvait produire une élévation de température dangereuse dans la pièce. Deux canons à bord du "Pothuau" ont tiré 400 fois consécutivement, l'un sans échauffement et l'autre avec, sans qu'il en soit résulté une température capable d'enflammer le poudre B.

# LETTRE DE QUÉBEC

No. 29.—LA MAGIE D'UN CHIFFRE.—LES NOUVEAUX PROJETS MINISTÉRIELS.—LE BARRAGE DES RIVIÈRES.—LA TAXE SUR LES CORPORATIONS COMMERCIALES.—LA QUESTION DES INCENDIES.

Québec, 16.—No 29! C'est le numéro du feuillet de la Chambre. Il indique que la session est à sa vingt-neuvième séance. Les députés sourient en le regardant. Vous imaginez pourquoi. Après-demain leur indemnité sera saavée; car il faut que la session dure au moins trente jours pour que les députés puissent toucher leurs quinze cents piastres. Après cela la session sera bientôt finie. D'ailleurs, voici le meilleur indice de la fin: six mesures ministérielles ont été déposées aujourd'hui.

Elles ne sont pas toutes très importantes, mais il y en a une au moins d'une grande portée. C'est celle qui accorde des pouvoirs additionnels à la commission des eaux courantes, au sujet des barrages des rivières.

Elle est demandée par la commission, je vous l'ai déjà dit, mais le peu de cas que le gouvernement a fait du rapport de celle-ci, qui n'est même pas encore imprimé, était loin d'annoncer le projet qu'on veut déposer. Seulement M. Parent a la semaine dernière ici!

La commission a demandé le pouvoir d'éclairer le Saint-Maurice au coût approximatif d'un million et tiers. C'est une affaire qui demande mûre réflexion. Combien de députés vont se donner le mal d'examiner les nombreuses pièces sur lesquelles la commission base ses conclusions.

A part cela, le gouvernement demande: de substituer un juge de la cour supérieure aux arbitres en matière d'expropriation pour construction de chemins de fer; de prolonger les fonctions des membres chargés d'étudier le fonctionnement de la loi des licences et de faire disparaître tout doute quant aux droits des citoyens de s'opposer à l'octroi d'une licence; de faire une offense du refus d'un enfant de fréquenter l'école; et enfin de rajuster en les diminuant les taxes sur les corporations commerciales. L'opposition a accueilli ce dernier projet avec un plaisir tout particulier. C'est encore un des articles de son programme qui triomphe. Seulement, M. Gouin pourrait bien reprendre par ailleurs ce qui lui perdra de ce côté, si la résolution suivante, distribuée cet après-midi, est adoptée:

Résolu. 1.—Que, pour défrayer les dépenses du bureau de l'inspecteur qui sera nommé en vertu de l'article 7096ff de la loi qui accompagne les présentes résolutions, les compagnies enregistrées payeront annuellement au trésorier de la province une contribution n'excédant pas quatre mille piastres.

Résolu. 2.—Que la somme mentionnée dans la résolution précédente sera imposée proportionnellement au capital libéré de chaque compagnie enregistrée, et que le certificat du trésorier de la province sera décisif quant au montant que chaque telle compagnie devra payer en vertu de l'article 7096 hh de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu. 3.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de faire et amender, de temps à autre, le tarif des droits et honoraires qu'il pourra juger à propos de déclarer payables:

a. Sur la constitution en corporation des compagnies de fidéicommissaires; b. Sur les certificats d'enregistrement annuels, temporaires ou supplémentaires, et sur les renouvellements de certificats d'enregistrement; c. En général, sur tous services se rattachant à la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Et que ces droits et honoraires seront payables au trésorier de la province qui en délivrera un reçu à la personne qui en fera le paiement. Il s'agit des compagnies de fidéicommissaires.

La dernière résolution comporte encore le droit de taxer hors la connaissance des représentants du peuple. C'est l'extension de la politique pratiquée par M. Gouin. Peut-être provoquera-t-elle quelque débat.

Le reste de l'après-midi a été pris par l'étude des projets de loi privés. M. Tellier a réussi à faire voter son projet de loi, à l'effet d'obliger les parties à un contrat de vente, de déclarer que l'élection de domicile comporte le droit de poursuivre au domicile du vendeur. Ce projet a pour but de protéger les cultivateurs contre les conséquences très onéreuses de l'élection de domicile en dehors de leur district qui contiennent tous les contrats de vente d'instruments aratoires, etc.

Un autre projet a soulevé quelque discussion. C'est celui de la Brethren Church de Québec, une secte fondée en Allemagne, qui demande le pouvoir d'établir des congrégations partout où elle le jugera à propos sans avoir à tenir compte de l'autorité civile. M. Tellier, tout en s'opposant pas à la constitution civile de cette secte, a demandé qu'elle soit soumise aux mêmes obligations que les autres, mais on a passé outre.

Ce soir, l'on a proposé l'adoption des résolutions plus haut citées concernant les compagnies de fidéicommissaires. La dernière clause a provoqué l'opposition prévue et le gouvernement l'a retirée après quelque discussion. M. Cousineau, pour l'opposition, a critiqué l'imposition de cette double taxe de ces compagnies constituées pour administrer l'argent du public. Les résolutions, moins celle conférant au lieutenant-gouverneur le droit de taxer, ont été adoptées par un vote de 24 à 9. M. Lavergne a voté avec le gouvernement.

L'on passe ensuite au projet de loi pour prévenir les incendies dans les municipalités. Ce projet décrète la nomination d'un commissaire des incendies pour toute la province, et la création d'un fonds de \$10,000 pour encourager les municipalités à se munir d'appareils à combattre les incendies. Ce service coûtera, dit le ministre, \$30,000 à \$40,000 à la province et les compagnies d'assurance fourniront une dizaine de mille piastres sous forme de taxes de 1-4 de un pour cent sur le revenu des primes. L'opposition a combattu cette taxe qui, déclare M. Tellier, retombera en fin de compte sur les assurés. La majorité a décidé autrement. La taxe a été maintenue par un vote de 25 à 8. MM. Lavergne et Campbell ont voté avec le gouvernement.

M. Tellier a vivement combattu aussi le paragraphe donnant au commissaire ou à ses officiers droit d'entrer dans tout bâtiment pour faire disparaître tout danger d'incendie s'il existe. Le chef de l'opposition voit là l'arbitraire. Cet officier ne verra pas à l'observance de tel ou tel règlement mais il fera les règlements lui-même.

Il a également combattu le paragraphe obligeant toute municipalité de cité, ville ou village d'avoir des appareils efficaces pour combattre les incendies à la satisfaction du commissaire. C'est là une obligation légale imposée à la municipalité de se protéger contre le feu. Cette obligation légale n'existe nulle part. Du moment qu'on impose cette obligation on la fait responsable des dommages encourus si elle ne fournit pas les meilleurs moyens de protection possible.

M. Taschereau soutient le contraire et cite à l'appui de son opinion le fait que les municipalités sont obligées d'avoir de la police sans être pour cela responsables des dommages causés par les délits. On est le texte de la loi qui oblige les municipalités à avoir de la police? Le ministre ne répond pas à cette question.

Et dans le cas où la municipalité refuserait d'avoir des appareils de protection contre le feu, demande M. Lavergne, qu'arriverait-il, si une propriété est incendiée et que le propriétaire réclame des dommages de la ville, alléguant que la municipalité n'a pas obéi à la loi? —Je condamnerais la municipalité, répond M. Taschereau.

—Et le jugement serait bon, commente M. Tellier qui voit là la confirmation de la thèse qu'il soutenait tout à l'heure. M. Taschereau cherche à se reprendre en disant que du moment que le commissaire se sera déclaré satisfait, la municipalité sera indemne.—Pas plus que le gouvernement le serait dans le cas où il serait responsable d'un accident, même si son officier s'était déclaré satisfait des travaux dont résulterait l'accident.

### DELEGATION

Une nombreuse délégation de citoyens de Rimouski est allée rencontrer le Premier Ministre et M. Taschereau lundi après-midi, au bureau de M. Gouin, pour demander d'accorder des subsides au chemin de fer "Canada and Gulf Terminal" que les directeurs de cette Compagnie veulent prolonger incessamment jusqu'au port de Rimouski en le faisant passer par les parois du littoral et de là continuer en longeant la Rivière Rimouski.

La délégation a été présentée par M. D. Caron de Matane et elle a obtenu une réponse satisfaisante.

Jean DUMONT.

### Le Cercle Vanutelli

C'est toujours avec plaisir que nous voyons surgir du sein de nos jeunes Canadiens-français un groupe de travailleurs qui se réunissent pour étudier ensemble et se dévouer à notre religion et à notre race.

Le 14 novembre 1912, M. Albert Moffatt, travailleur infatigable, fondait, avec l'aide de M. Ernest Constant, dans la paroisse de l'Immaculée Conception, un cercle d'études, le Cercle Vanutelli.

Comme il est dit dans leurs statuts, le Cercle Vanutelli est une réunion de jeunes gens canadiens-français catho-

liques, soucieux de s'instruire pour pouvoir mieux servir leur religion et leur pays. Ils se réunissent tous les mercredis soir et sous la direction de leur aumônier-directeur, ils étudient les questions religieuses, nationales et sociales.

Nous souhaitons longue vie au Cercle Vanutelli, et nous présentons nos félicitations les plus sincères à M. Albert Moffatt, de ses heureux débuts. Nous engageons aussi le public à encourager une œuvre aussi louable.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser au secrétaire-trésorier, M. A. Moffatt, 20 De Lanaudière, Montréal. (Communiqué).

## La France et le Canal de Panama

L'ouverture du canal aidera beaucoup à la prospérité pour les Antilles.—La question devant la Chambre.

Paris, 17.—Plusieurs représentants à la Chambre des députés, des circonscriptions électorales des Antilles françaises, ont appelé l'attention de la Chambre sur l'ouverture du canal de Panama et l'importance qui en résulterait pour leurs îles.

"Les vieilles colonies françaises des Antilles, a dit un des orateurs, ont généralement été traitées à venir jusqu'ici comme des officiers de douanes dont on a oublié les longs états de service."

"Cette attitude doit changer, a dit le représentant La Gresselière de la Martinique. L'ouverture du canal signifie une grande prospérité pour les Antilles." Il présente ensuite une motion invitant le gouvernement à prendre des mesures urgentes pour permettre aux colonies de jouir de tous les bénéfices de la nouvelle ère de commerce.

Le député Victor Levère, aussi de la Martinique, déclara que les nations latines de l'est de l'Océan Pacifique auraient une prédilection commerciale marquée pour les nations latines de l'Europe et qu'il était indéniable que les vaisseaux fissent leur charbon à la Martinique. Il ajouta qu'il regrettrait que le canal de Panama fût devenu entièrement américain, mais que le peuple français devait faire de son mieux pour remédier aux fautes du passé en assurant à la France tous les bénéfices du canal. M. Levère attira l'attention sur l'Allemagne qui, bien que n'ayant pas de colonies en Amérique Centrale, déploie une activité énorme aux Antilles, en vue de la prochaine ouverture du canal.

## Jean Riddez dans "Rigoletto"

Les achats de Noël en sont-ils la cause? Ou bien, "Rigoletto" perd-il de sa vogue? Je ne sais. Toujours est-il qu'un bon nombre de places étaient vides hier soir, au Majesty's. L'oeuvre de Verdi était pourtant entre bonnes mains: Jean Riddez dans le rôle-titre; Léon Laffitte, dans celui du duc; Huberty, dans celui de Sparafucile; Mme Camparelli — une nouvelle dans le rôle de Gilda; Mlle Courso, dans le rôle de Maddalena. Le nom seul des artistes suffisait à faire saillir le comble. Mais... on chantait "Rigoletto" et l'opéra est déjà si vieux... L'interprétation fut ravissante. M. Jean Riddez est un Triboulet révé. L'admirable artiste surprend agréablement son monde dans chacun des rôles qui lui sont confiés. Tout parle, tout chante chez lui; sa mimique, son geste sont parfaits. Avec le tempérament qui le caractérise, il passe du "grave au doux, du plaisant au sévère", avec une rare facilité. Il possède ce grand art de s'émouvoir et d'émouvoir son auditoire. Hier soir, il a eu des accents que nous n'oublierons pas de sitôt.

M. Léon Laffitte, très en voix, a rempli avec sa distinction habituelle le rôle peu sympathique du duc de Monterone. Il a provoqué, à maintes reprises, des sèves d'applaudissements.

Mme Camparelli est excellente comédienne. Comme voix, c'est plutôt faible, dans le médium. Ses notes élevées sont très pures, très cristallines. Cette jeune artiste sait chanter et est douée d'un beau tempérament. Elle a "enlevé", avec Riddez, la scène finale du troisième acte.

Huberty et Mlle Courso ont remporté leur succès coutumier: celui de deux artistes qui sont "chez eux" en scène.

Chœurs et orchestre: Épatants! En écoutant, en voyant Riddez hier soir, plusieurs personnes se sont demandé: "Quand applaudirons-nous dans "Le Chemineau"?"

Hélas! Je crains bien que ce ne soit pas pour cette année. Qu'est-ce que vous voulez? mon ami Jeannotte n'aime pas l'oeuvre de Leroux — il me l'a avoué sans m'astreindre au secret. Donc... pas moyen.

Paul-G. OUMET.

## Au Cercle Vimont

La séance donnée dimanche soir, par le Cercle Vimont, dans la salle de l'école Saint-Charles, a été un véritable régal intellectuel. La soirée était sous le haut patronage de M. l'abbé Lacasse, curé de la Pointe-St-Charles.

Dans une aimable allocution, le jeune président du cercle souhaita la bienvenue à l'auditoire et exposa en peu de mots le but de cette association, où les jeunes gens se préparent à une vie sérieuse par l'étude et la prière.

Mlle Alice Fortier exécuta au piano, un très joli morceau d'ouverture. Puis le héros de la soirée, le révérend Père S. Winnen, supérieur de l'École Industrielle de Manoir, nous parla des "Missions d'Afrique". La verve, l'esprit athénien du conférencier firent l'auditoire sous le charme durant près de deux heures, qui nous parurent vraiment trop courtes.

Les six années d'apostolat du missionnaire dans les régions africaines les plus reculées nous furent racontées. Le Père Winnen est un des fondateurs de la mission du Nyasaland. Avant l'arrivée des missionnaires, les nègres de cette contrée n'avaient jamais vu un visage blanc.

La patience requise pour évangéliser ces nations semble vraiment dépasser ce qu'on peut concevoir. Les plus horribles superstitions régnaient chez ces peuples. On voit les mères étouffer de leurs mains leurs nouveaux nés, les enfants enterrés vivants, les femmes traitées comme les plus viles esclaves, etc., etc.

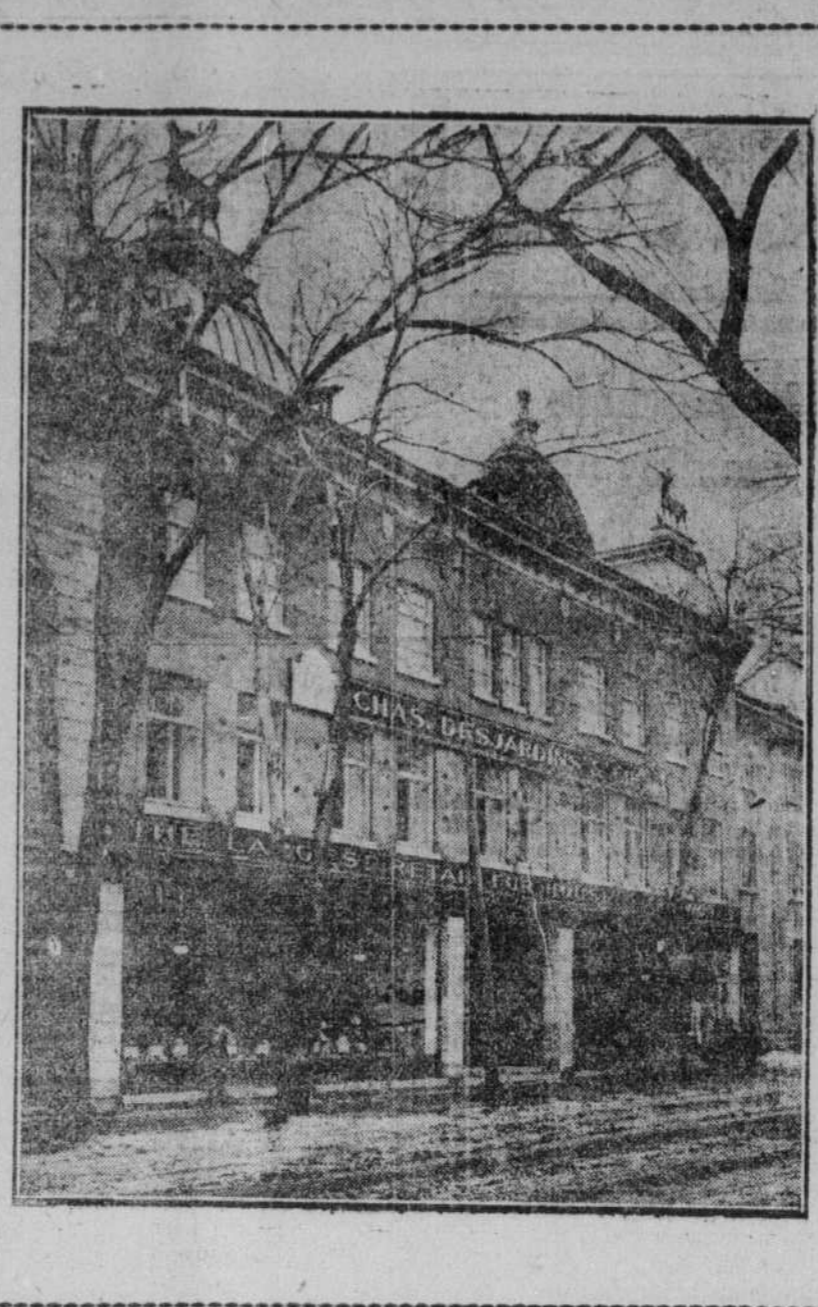
La force de caractère et l'admirable humilité du conférencier ne nous laissèrent pas un instant soupçonner les souffrances, les privations sans nombre supportées durant ces six années de ministère.

La gâtée d'âme conservée par le jeune missionnaire qui sait atténuer le récit de ces horreurs par les traits d'un esprit fin et subtil, renferme pour tous, et en particulier pour ces jeunes gens se préparant à la lutte, la plus sublimé des leçons.

Combien cela fait comprendre et aimer l'abnégation, cette vertu qui rend les âmes fortes, sans pour cela les assombrir.

La lutte, le sacrifice ne doivent pas étouffer la gaieté. La vertu ne doit pas être ennuyeuse. La vraie sainteté n'est pas ennemie du rire, nous en avons eu un superbe exemple, dimanche soir, en entendant le dévoué missionnaire.

Après avoir évangélisé les nègres, le Père vient maintenant faire du bien chez nous. Il dirige, depuis près de deux ans, l'École Industrielle de Manoir, où nos pauvres petits sans tutelle, trouvent asile et protection. Six cents



"DESJARDINS"

## VOICI LA PLACE!

Le plus grand magasin de fourrure en Amérique. Mais c'est plutôt l'assortiment qu'il faut voir. — Rien n'y manque, tout est là, à profusion. Et remarquez bien :

# 40%

de Bénéfice sur LA QUALITÉ

... NOTRE ...

## Mouton de Perse

n'a pas d'égal, le choix en est immense. Rien que les plus NOUVELLES CONFECTIONS.

SPECIALITE :

**MANTEAUX pour DAMES**

dans tous les genres et grandeurs.

**Chas Desjardins & Co**  
130 RUE ST DENIS  
ENTRE LES RUES DEL CROIXE ET PRINCE  
MONTREAL

## DANS LE Monde Ouvrier

MORT DE M. L. A. GUILLET

La mort vient de frapper un des militants les plus connus, et les plus estimés, dans le mouvement ouvrier, de Montréal. M. L. A. Guillet, ancien président, et ancien secrétaire de l'Union des peintres a succombé la nuit dernière, à onze heures, au mal terrible qui le minait depuis trop longtemps.

Bien que ce dévouement fatal fut malheureusement prévu, il ne laissera pas de jeter un épaule voile de deuil, non seulement dans l'Union des peintres, dont il fut un des fondateurs, mais parmi tous les ouvriers organisés de Montréal.

M. L. A. Guillet venait d'atteindre sa 37ième année. Il laisse dans un deuil immense, une famille éplorée: sa vieille mère, son épouse, et deux petits enfants.

A cette famille si cruellement éprouvée, nous adressons l'expression de notre douloureuse sympathie.

LES OUVRIERS ET LA MARINE Les ouvriers de Montréal continuent à protester contre tout projet de marine, aussi bien contre celui du gouvernement, que contre celui de l'opposition.

Au cours d'une assemblée ouvrière qui a eu lieu, hier soir, à la salle Mont-Royal, M. J. E. C. Tardif, se faisant l'interprète de tous les assistants, sans exception, a protesté contre l'attitude par trop conciliante que le député ouvrier de Maisonneuve, M. A. Verville, croit devoir prendre au cours de la discussion sur la marine, à la chambre des communes.

"Je voudrais, a dit l'orateur, voir un homme, un député, fût-il le seul, de toute la chambre, protester avec énergie, au nom des ouvriers, contre tout projet de marine."

L'assemblée a adopté une résolution réaffirmant le principe du parti ouvrier contre toutes dépenses de deniers publics, pour des fins militaires.

L'assemblée, a ensuite adopté une résolution réclamant au gouvernement fédéral d'abaisser ou de supprimer complètement tous les droits de douanes, sur les produits de la ferme. Elle a protesté contre l'augmentation toujours croissante du coût de la vie. L'assemblée était présidée par M. O. Lemire.

AUX PEINTRES L'avis suivant est adressé aux membres de l'Union des peintres :

Tous les peintres, membres de l'Union No 349, qui seront disponibles, sont priés d'assister aux funérailles du regretté camarade L. A. Guillet, qui auront lieu à 7 heures 45 jeudi matin, à l'église du Sacré-Coeur. On se réunira à la maison mortuaire 604 Plessis. Tous, officiers et membres porteront leurs insignes. Par ordre, Jos. Renaud, président.

LA SOLIDARITE OUVRIERE La succursale des Commis-Epiciers de l'Union de Commerce No 1, à sa dernière assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante, qu'elle adresse au président de l'Union des cigariers et qu'elle communique aux journaux pour être publiée.

Proposé par M. D. D. Dionne, secondé par M. J. A. Lemire que les cigares et cigarettes de l'union soient vendus à notre Epicier du quinze janvier prochain. Par ordre, Signé, A. Lalonde, sec-archiviste.

REUNIONS POUR CE SOIR Se Mardi du mois. AU TEMPLE DU TRAVAIL :

Union des ferblantiers couvreurs. Union des plombiers. Union des maçons. Union des tailleurs de granit.

SALLE SAINT-JOSEPH Union des machinistes. SALLE DIONNE Conseil conjoint des cordonniers.

enfants lui sont confiés. Nul doute que, grâce à lui ces pauvres petites épaves deviendront des hommes, des forts qui plus tard nous feront honneur.

Après la conférence, deux membres du cercle, M. Loiselle, dans de jolies romances, et M. Beauchemin, dans une récitation, provoquèrent à l'auditoire que ces jeunes gens joignent l'agréable à l'utile, et que chez eux l'art a sa place.

Puis M. l'abbé Lacasse remercia le Cercle et surtout l'aimable conférencier.

Nous sinécères félicitations à ces jeunes gens, leur séance d'inauguration ne pouvait pas être plus intéressante. Le choix du conférencier prouve leur bon goût. Nous leur souhaitons pour l'avenir les plus grands succès. (Communiqué).

**REFUSEZ DE SIGNER AUCUN CONTRAT POUR DE LA GLACE AVANT D'AVOIR COMMANDE DE LA "CRYSTAL PURE"**

La fabrication à Montréal de la glace "Crystal Pure" marque une ère nouvelle dans ce genre d'industrie. Elle introduit une nouvelle méthode de livraison de glace et un nouveau mode de paiement.

Sans entrer dans les détails, disons que la nouvelle glace "Crystal Pure" est absolument exempte de toute poussière, impureté et de germes de maladie, d'us sources impures d'approvisionnement des rivières et des lacs, et qu'elle est faite de l'eau de puits la plus pure, filtrée, distillée et stérilisée.

La glace "Crystal Pure" est livrée et placée dans votre boîte à glace **seulement quand vous en avez besoin**—cela dépendra de la température—moins souvent qu'il fera frais, plus souvent pendant les chaleurs étouffantes.

Le mode de paiement par le système du Livre de Coupons est le plus simple, le plus juste et le plus économique. Les clients obtiennent des livres de coupons et échangent ces coupons pour de la glace quand ils en ont besoin. Peut-on voir quelque chose de plus simple et un plus grand progrès sur l'ancien système?

D'un coup d'œil vous voyez l'économie du système du Livre de Coupons.

Nos agents iront causer avec vous à ce sujet. En attendant, renvoyez le coupon ci-joint ou téléphonez à Main 4848 et nous vous donnerons les détails les plus complets. Les clients ont le même intérêt que nous à assurer dès le début le succès de cette nouvelle entreprise.

Ice Manufacturing Co., Limited.  
132 Board of Trade.

Veillez m'envoyer des détails complets et les conditions pour le service de la glace "Crystal Pure".

Nom .....

Adresse .....

**Ice Manufacturing Co., Limited**  
132 Board of Trade  
MONTREAL

TEL. EST 2264

**LE STUDIO EN VOGUE**

**Il n'y a pas d'atelier plus moderne en ville**

Pour un bon portrait il faut aller CHEZ

**G. H. CREPEAU**  
671 Sainte-Catherine Est, près Visitation

☞ Tout ce qui se fait en portrait au fusain, à l'huile, au pastel, etc., le public le trouvera à cet atelier "up-to-date".

**FAITES-VOUS PHOTOGRAPHIER POUR LES FETES**

**La grève générale du travail en France**

Des émeutes ont signalé la tentative non réussie des agents de grève.

Paris, 16.— La situation générale à Paris et des rapports venant des provinces montrent que la quatrième tentative de la Fédération Générale du Travail pour amener une grève générale et paralyser le gouvernement, a complètement échoué, comme dans les occasions précédentes. La journée s'est passée paisiblement excepté dans un ou deux endroits.

A Lyon, des émeutes considérables ont eu lieu, mais les troupes ont dispersé la foule et arrêté un cinquantaine d'émeutiers. A Llovois-Perret, un faubourg de Paris, les grévistes ont essayé de renverser un omnibus. Un gendarme a été grièvement blessé et dix arrestations ont été faites.

Cet après-midi, la police a fait un descente dans un des centres des grévistes, à Paris, et saisi mille piastres. On pouvait lire sur quelques uns: "A l'ordre de mobiliser, les travailleurs répondent par une grève générale révolutionnaire. Plutôt la révolte que la guerre. Deux plaies à combattre: la boisson et le patriotisme".



# LA CONFERENCE DE LA PAIX

Les travaux de la conférence ne commenceront qu'aujourd'hui. — On croit que les alliés réclameront les quatre cinquièmes du territoire qui était il y a quelques mois possédé par la Turquie d'Europe

Il se peut que les Etats-Unis soient priés d'intervenir comme puissance médiatrice

## LES DEMANDES DE LA TURQUIE

Londres, 17. — Les plénipotentiaires de la paix se sont réunis aujourd'hui dans le palais St. James et ils se sont séparés de bonne heure, cet après-midi, sans être entrés dans le vif de la discussion. Le trait saillant de la journée a été le discours de bienvenue de Sir Edward Grey, qui a été élu président honoraire de la conférence. Les réponses faites par les chefs des diverses délégations ont montré le désir sincère de celles-ci d'accomplir l'objet de la conférence.

comprendant Samothrace, Imbros, Suetus, Lemnos et Mitylene, ainsi que celles occupées maintenant par l'Italie, parce qu'elles forment partie de la Turquie d'Asie. En revanche, la Turquie s'engage à obtenir de l'Angleterre, de la Russie, de la France et de l'Italie, les autres puissances protégeant l'île de Crète, leur consentement à ce que cette île soit annexée à la Grèce.

### Médiation proposée

Comme on le voit, ces termes donnent aux alliés les quatre-cinquièmes du territoire qui, il y a quelques semaines, formait la Turquie d'Europe. Mais malgré toutes ces concessions, les termes des alliés diffèrent complètement de ceux des Turcs et l'on a bonne raison de croire qu'une entente sera extrêmement difficile. C'est pourquoi l'on a avancé l'idée de médiation, mais les délégués s'y opposent fortement, ajoutant que leur mission consiste à négocier la paix, sans même le pouvoir de la conclure. Car pour la conclure, ils doivent recevoir l'autorisation de leurs gouvernements respectifs.

### Conditions de la Turquie

Les termes formulés par la Turquie ont été tenus secrets, mais on a bonne raison de croire qu'ils comprennent la renonciation, par les deux parties à toute transaction d'argent, sous forme d'indemnité ou autrement, excepté l'acceptation par les Etats des Balkans d'une partie de la dette publique ottomane, proportionnée aux nouveaux territoires acquis par eux.

La conférence des ambassadeurs commencera demain et appellera dans les cercles diplomatiques "the clearing house", parce que l'on s'attend à régler de plusieurs questions soulevées par la guerre des Balkans. La Russie et l'Autriche sont les plus directement intéressés et leur action sera d'une importance vitale, car l'on dit que l'ambassadeur autrichien, en Grande Bretagne, est revenu de Vienne, apportant une alternative de paix ou de guerre.

Le comte Devinovitch était en Italie lorsque la guerre se déclara, et le roi Nicolas le fit aussitôt demander à Cattigné comme son secrétaire spécial.

Le comte Devinovitch était en Italie lorsque la guerre se déclara, et le roi Nicolas le fit aussitôt demander à Cattigné comme son secrétaire spécial.

Le comte Devinovitch était en Italie lorsque la guerre se déclara, et le roi Nicolas le fit aussitôt demander à Cattigné comme son secrétaire spécial.

médiateurs passible entre la Porte et les alliés balkaniques, on affirme ici que les autorités de Washington n'ont pas envisagé cette éventualité depuis le commencement de la guerre actuelle. On est ici d'opinion que ni le secrétaire Knox ni le président Taft ne proposeront d'intervenir dans l'état actuel des choses, à moins que toutes les parties intéressées dans les négociations de Londres ne signifient clairement que les bons offices des Etats-Unis seraient acceptables.

### Combat naval

Londres, 17. — Les flottes grecque et turque ont engagé le combat hier entre les Dardanelles et l'île Imbros. L'engagement a duré une heure et demie et les dommages sont problématiques.

Les rapports officiels des commandants turcs et grecs montrent que les navires turcs ont quitté les Dardanelles à 8 heures 20 hier matin. La bataille a commencé à 9 heures 25, mais on ne sait que les navires vaincus qui y ont pris part.

### Accusations insignifiantes

Vienne, 17. — Le rapport officiel du délégué spécial Edl, chargé d'une enquête sur les mauvais traitements infligés par les Serbes au consul autrichien Prechaska, à Prisennd, déclare que ces accusations sont sans importance et ne peuvent amener aucune friction entre la Serbie et l'Autriche. Cela met fin à la tension qui existait entre les deux pays. Toutefois, le délégué Edl constate qu'en plusieurs cas les officiers de l'armée serbe ont eu, vis-à-vis du consul autrichien une attitude incorrecte, d'après le protocole international.

### Emeutes en Bohême

Vienne, 17. — Des émeutes sérieuses ont eu lieu depuis deux jours à Pilsen et à Koenigratz en Bohême, à l'occasion du départ de détachements militaires pour les villes. La population furieuse a obstrué les rues pour empêcher les troupes de faire l'exercice et elle a lapidé les officiers. Les émeutes ne se sont dissipées qu'après avoir été chargés à la baïonnette.

### Mobilisation en Autriche

Londres, 17. — Le correspondant du "Daily Mail" à Vienne dit que les mesures militaires sur la frontière sud ont augmenté en intensité depuis les récents changements faits dans l'état major autrichien. Une dépêche de Trieste au même journal dit que 20,000 hommes sont attendus en cette ville pour être transportés par mer en Dalmatie et en Bosnie.

### Pour hâter les négociations

Londres, 17. — Le correspondant du "Daily Mail" à Belgrade dit : "Je suis informé de source autorisée que dans le but de hâter les négociations et de prouver sa confiance en l'esprit de justice des puissances, la Serbie consent à évacuer Durazzo en condition que l'Angleterre occupe le port jusqu'à ce que le sort de l'Albanie ait été définitivement réglé."

### Un monument à Louis Hébert

L'idée d'ériger un monument à Louis Hébert, le premier colon canadien, fait son chemin. Déjà plusieurs descendants de ce premier colon ont envoyé leur adhésion à un projet patriotique. Les Couillard, Fournier, Angers, Taché, Boucher, Taschereau et ceux de leurs alliés qui n'ont pas encore fait connaître leur intention de participer à ce projet sont priés d'entrer en communication avec M. l'abbé A. Couillard. Després, d'Invernault, lequel, en temps voulu, s'adjointra au comité de Québec. La cérémonie du dévoilement de ce monument donnera lieu à une belle fête de famille. Qu'on se hâte, et qu'on se dise, afin d'assurer le succès de cette œuvre de reconnaissance due au premier défricheur de notre patrie. (Communiqué).

### L'Oncle Sam médiateur

Washington, 17. — Au sujet de la nouvelle venue de Londres que les Etats-Unis sont considérés comme

## "AU GUIL L'AN NEUF"

# Décorations Florales

GUIRLANDES

### Plantes Naturelles Stérilisées et Fleurs Artificielles

(IMPORTATION DIRECTE)

Tout ce qu'il y a de plus nouveau comme genre pour l'ornementation de la TABLE, du SALON, du BOUDOIR, etc.

### Magnifiques Gerbes et Festons

POUR

### Décorations Religieuses et Autres

Urnes, Vases, Jardinières, et couronnes de toutes grandeurs.

### Prix Spéciaux pour les Fêtes

Pas de compétition possible. Toutes les dames qui reçoivent devraient voir notre assortiment unique.

## Librairie L. J. A. Derome, Limitée

35 RUE NOTRE-DAME, OUEST  
TEL. MAIN 7031. MONTREAL

### M. Asquith fait un grand éloge de Whitlaw Reid

LE PREMIER-MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE DECLARE QUE WHITLAW REID REUNISSAIT LES QUALITES DU GRAND DIPLOMATE. — SERVICE FUNEBRE A WESTMINSTER

Londres, 16. — Le premier ministre Asquith, à la Chambre, aujourd'hui, a prononcé quelques paroles pour exprimer le regret sincère de la nation anglaise, au sujet de la mort de l'ambassadeur Reid.

Antlers, Sask., 16. — L'hôtel Antlers a été totalement détruit par le feu de bonne heure ce matin et le nommé F. R. Brown a été brûlé à mort. Le feu se répandit rapidement après l'explosion et tous les occupants furent sauvés en robes de nuit, par les appareils de sauvetage.

New-York, 16. — Le steamer "Impose" et la barge "Hamant", de la flotte de la compagnie Standard Oil qui croyait perdus dans le golfe du Mexique, avec les 36 hommes de leurs équipages, sont arrivés sains et saufs à Galveston, Texas, selon un dépêche venue par le Standard Oil aujourd'hui. On avait craint d'abord que les bateaux n'eussent sombré au cours d'une tempête qui se déclara dans le golfe, jeudi dernier.

### Le procès des dynamitards

Indianapolis, 17. — Le procès des 41 dynamitards, que le gouvernement prit une année à préparer et qui dure depuis trois mois touché à sa fin. Jusqu'ici trente et un des accusés ont rendu leur témoignage et tous, malgré la preuve, ont nié avoir jamais transporté des explosifs, d'une manière illégale.

### Prisonniers graciés

Little Rock, Ark., 16. — Le gouverneur Georges-W. Donaghy a, aujourd'hui, accordé leur grâce à 360 prisonniers. C'est, déclare-t-il, pour protester contre le système de louage des prisonniers en vogue dans l'Arkansas. Il blâme les magistrats qui imposent de fortes pénalités pour de légères offenses.

— N'empêche, se dit-il, en s'attablant pensif à côté de Spandan, que pour un homme qui ne mangierait pas même un goulion, ce Polonais a trop de dents!

### COURTES DÉPÊCHES

Washington, 16. — Le président Taft a aujourd'hui nommé le Dr Carl Alsberg, chef du bureau des chimistes au département de l'Agriculture. Il succède au Dr Harvey Wiley.

Antlers, Sask., 16. — L'hôtel Antlers a été totalement détruit par le feu de bonne heure ce matin et le nommé F. R. Brown a été brûlé à mort. Le feu se répandit rapidement après l'explosion et tous les occupants furent sauvés en robes de nuit, par les appareils de sauvetage.

New-York, 16. — Le steamer "Impose" et la barge "Hamant", de la flotte de la compagnie Standard Oil qui croyait perdus dans le golfe du Mexique, avec les 36 hommes de leurs équipages, sont arrivés sains et saufs à Galveston, Texas, selon un dépêche venue par le Standard Oil aujourd'hui. On avait craint d'abord que les bateaux n'eussent sombré au cours d'une tempête qui se déclara dans le golfe, jeudi dernier.

Le conseil municipal de Westmount a siégé à huis clos pendant deux heures et demie, hier soir, et n'a voulu faire ensuite aucun communiqué à la presse. A la séance publique qui suivit, l'échevin McBride donna avis qu'il demanderait, à la prochaine séance, que l'ingénieur de la Ville soit prié de donner sa démission.

L'échevin McBride a aussi déclaré que le maire et l'échevin Sherrard ont des taxes à la Ville et il a demandé si, selon la charte, ils sont passibles d'une amende de \$100 pour chaque vote donné depuis le 1er novembre. L'échevin Sherrard a répondu que les taxes qu'on lui réclame sont pour une propriété qui ne lui appartient plus depuis trois ans et qu'il a transmis les comptes au propriétaire actuel; c'est par erreur que l'inscription de cas de rougole, ce qui est une diminution sur les chiffres de la semaine précédente.

— Vous ne pouvez songer à séparer Yvonne de sa sœur, se borna-t-elle à dire. — Pourtant, madame, il est de règle de ne pas mettre un tiers dans son ménage... Elle eut un de ces éclats juvéniles d'indignation sans amertume et de colère sans fiel qu'Hubert aimait à provoquer.

### Faits - Montréal

NOS IMMIGRANTS. Charles Scamp, arrivé tout récemment de Londres, et qui a été arrêté trois fois la semaine dernière par les agents de police du square Chabouillet, est mort hier à l'hôpital Général. Il était atteint de délirium tremens.

PETER SATSKI. Peter Satski, le jeune Polonais qui a tiré deux balles d'un revolver calibre 44 dans la figure de Harry Franklin, 12 ans, est encore introuvable.

ACCIDENT D'ARME A FEU. Edouard Deselles, 14 ans, 9 rue Frontenac, s'est tiré accidentellement une balle dans la tête en jouant avec un revolver, appartenant à son ami, Alphonse Poirier, domicilié à 1498 Ontario-Est.

ENSEVELI VIVANT. Thomas Wallace, terrassier, 30 ans, a été enseveli vivant sous deux charrettes de terre et n'a eu la vie sauve que grâce à la prompt intervention de ses camarades de travail. Il a été transporté à l'hôpital Victoria, souffrant de lésions internes.

ACCIDENT AUX USINES ANGUS. Antonio Nicola a été renversé hier matin par un wagon qui sortait à rouleaux d'un hangar et grièvement blessé à la tête.

— Vous ne pouvez songer à séparer Yvonne de sa sœur, se borna-t-elle à dire. — Pourtant, madame, il est de règle de ne pas mettre un tiers dans son ménage... Elle eut un de ces éclats juvéniles d'indignation sans amertume et de colère sans fiel qu'Hubert aimait à provoquer.

## LE PACIFIQUE CANADIEN

### FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE

pour voyage aller et retour

Départ, 24 et 25 décembre. Limite de retour, 26 décembre. Départ, 21 décembre. Limite de retour, 2 janvier, 1913.

BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE ET UN TIERS

pour aller et retour

Départ, 21 décembre au 1er janvier. Limite de retour, 1er janvier. Ville de Québec, Nouveau-Brunswick et l'Est.

BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE

pour aller et retour

Départ, 21 décembre au 1er janvier. Limite de retour, 2 janvier, 1913. 21 et 23 décembre. Train de 8.45 a. m., direct à Nainville.

### SPECIAL POUR STEAMER

Départ de la gare Windsor à 8.15 p. m., jeudi, 19 décembre, faisant radeau avec K. M. S. Virginian. Wagons-lits, restaurants et 1re classe. Directement au quai du navire.

BUREAU DES BILLETS

141-143 rue Saint-Jacques, Tél. Main 8125, ou gare Place Viger et Windsor.

## GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

### MONTREAL ET TORONTO

9.00 a. m. 9.40 a. m. 7.30 p. m. 10.30 p. m.

Wagons-salon, restaurant et bibliothèques sur les trains de jour; wagons-lits Pullman, éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit. LA SEULE ROUTE A VOIE DOUBLE

### L'INTERNATIONAL LIMITED

LE TRAIN PAR EXCELLENCE DU CANADA

Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.00 a. m., tous les JOURS

EQUIPEMENT SUPERIEUR

### FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

DES BILLETS D'ALLER ET RETOUR

seront vendus entre toutes les stations au Canada; aussi Massena Springs, Roussin Point, N. Y., Swanston, Island Pond, etc., et les stations intermédiaires, au taux de

UN BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE

Départ, 24 et 25 décembre; limite de retour, 26 décembre. Aussi départ, 31 décembre, 1er janvier; limite de retour, 2 janvier.

BILLETS SIMPLE DE PREMIERE CLASSE

Départ, 21 décembre, au 1er janvier; limite de retour, 5 janvier.

### MONTREAL-ALBANY-NEW-YORK

Quitte Montréal, 8.45 a. m., 9.00 p. m.

Arrive Albany, 4.20 p. m., 11.25 p. m.

Arrive New-York, 6.25 a. m., 12.30 p. m.

Quitte Montréal, 7.25 p. m., 8.10 p. m.

Arrive Albany, 3.40 a. m., 3.40 a. m.

Arrive New-York, 6.25 a. m., 7.26 a. m.

Train de 3.00 p. m., tous les jours excepté le dimanche; autres trains, tous les jours.

Wagons-salon et buffet sur les trains de jour; Wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité sur les trains de nuit.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE:

122 rue Saint-Jacques. Tél. Main 6905 ou gare Bonaventure.

## CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

LIÈGE POSTALE FRANÇAISE

NEW-YORK, HAVRE, PARIS

Départs tous les jeudis à 10 heures a. m.

La Provence 26 Déc. La Provence 16 Janv.

Touraine 2 Janv. La Touraine 26 Janv.

La Savoie 9 Janv. La Savoie 30 Janv.

DEPARTS SUPPLEMENTAIRES

Tous les samedis à 3 heures P. M.

Paquebots de transportant une seule classe de passagers de cabine.

Niagara 28 décembre Rochambeau 11 Janv.

D'HALLFAX A NEW-YORK

Caroline 10 Janv. ... 1er Janv. à midi

Pour les renseignements, s'adresser à GENIN, TRU DEAU ET CIE Lée, Agents généraux pour le Canada, 22 Notre-Dame-Ouest, ou aux agents suivants: Hone et Léves, 9 Boulevard St-Laurent; W. H. Henry, Imperial Bank Bldg.; Thos. Cook & Son, 580 rue Ste-Catherine-Ouest; Agent pour le fret: James Thom, 118 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

### Le sort de deux aviateurs

Los Angeles, 17. — On croit que Horace Kearney et Chester Lawrence se sont noyés en traversant en hydroplane de Los Angeles à San Francisco. Kearney était une jeune aviateur de Kansas City, et Lawrence, un journaliste de Los Angeles.

Tard, avant-hier, on a retrouvé dans l'Océan Pacifique une partie de l'aéroplane qui flottait au gré des flots. On a cherché, trente heures durant, les deux malheureux jeunes gens. Les tentatives furent vaines. L'un des chercheurs, Glen H. Martin, a failli périr au large de Point Mugu. Martin est lui-même aviateur. Il essayait avec Frank S. Garbutt de retrouver les inventeurs disparus. Mal lui en prit. Sa machine, qu'il avait dû descendre à la mer pour prendre de la gazoline d'un yacht qui suivait, refusait de remonter et chavira. L'équipage du yacht sauva les deux hommes. Quant à la machine, elle fut remorquée jusqu'à San Pedro.

## UNION LABEL

Le bon sens et le bon coeur d'Hubert luttait contre cette défiance sans fondement, et ce soir-là, sous l'influence bénigne des myosotis, de l'amour et du milieu, il acheva d'en triompher.

— Que dois-je donc penser au sujet de Charlotte? demanda-t-il d'un air encourageant.

Doucement, Yvonne déblaya son petit plaisir. Charlotte était plus d'une sœur pour elle: une vraie mère qui l'avait aimée, élevée qui lui tenait lieu de tout, depuis neuf ans qu'elle était orphelin. Et Charlotte aussi n'avait qu'elle au monde.

Etait-il possible d'abandonner Charlotte, déjà si malheureuse! de la laisser tout à fait seule!

Egoïstement parlant, même, pourrait-on jouir d'un bonheur acquis au prix d'une telle ingratitude! Il faudrait avoir des regrets tout le jour, des remords toute la nuit! Hubert lui-même ne voudrait plus aimer une femme sans coeur et dénaturee.

Enfin, le tableau fut si lamentable qu'une averse de larmes vint le noyer.

— Mais, le moyen de tout concilier? reprit Hubert, d'un mot ferme et éclairé.

Le moyen était bien simple!... A Paris, il fait si froid! (ici une petite toux); Hubert se trouvait très bien à Nice; on y avait sa mai-

son, où il se plaisait beaucoup, il l'avait dit! Pourquoi ne pas continuer à y passer les hivers, à vivre ensemble, tous les trois? Charlotte avait un caractère d'ange! Impossible de ne pas s'entendre avec elle! A si peu de frais on la rendrait heureuse! et Yvonne serait si heureuse aussi!

Tout ce bonheur paisible rayonnait déjà dans les yeux purs de la petite fiancée, et Hubert se laissait séduire. Un brave homme constate avec plaisir que la femme qu'il épouse est susceptible d'affection et de fidélité; et, surtout s'il approche de quarante ans, il aime mieux lui voir ambitionner les joies de famille que les succès mondains.

— Voulez-vous me permettre de vous répondre par un vers arabe? proposa-t-il galamment.

— Arabe ou non, pourvu qu'il rime...

— Je crois qu'il ramera: "Où la main qu'on aime plane la tente, là sont les plus douces fontaines." Donc nous restons ici. Et j'ajoute que, n'ayant jamais eu de sœur, je suis bien aise que ma petite Yvonne m'en donne une.

— Je vous remercie, dit-elle, les larmes aux yeux.

Il eut conscience d'avoir été généreux, généreux même jusqu'à l'imprudence. Raison de plus si, dans l'avenir, la concession qu'il venait de se laisser arracher...

(A suivre)

## LES JUSTES

par CHAMPOL

Reproduction autorisée par les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

Feuilleton du "Devoir"

— Spandan serait-il un héros? demanda Hubert au prince Salakoff.

Familiarisé depuis deux mois avec le Valchérien nouvelle manière, un Valchérien assagi, refroidi, raidi, il croyait voir dans la réserve même où se tenait son ami à l'endroit de Spandan une sorte de correspondance avec ses propres sentiments, et, en le mettant au pied du mur, il s'attendait à un silence ou à des sous-entendus également faciles à interpréter.

Rien de tout cela; à peine une légère antipathie nationale dans la réponse du prince.

— Spandan a adopté la profession de héros, comme tous les Polonais qui ne se font pas brigands,

et, même à notre époque, il trouve, paraît-il, moyen de l'exercer. Tout enfant, il s'est battu en Serbie pour Battenberg, puis au Paraguay pour je ne sais qui, et encore en Grèce.

— Exploits authentiques?

— Tout porte à le croire. Le baron, à du reste de qui tenir. Son père, son grand-père, étaient des insurgés fameux.

— Authentiques aussi les Spandens, alors?

— Comment ne le seraient-ils pas? Ma tante est Varsoviennne, et elle connaît trop bien son livre d'or polonais pour qu'on puisse y ajouter des pages.

Ce raisonnement inattaquable avait dû réfuter déjà certains doutes conçus par le prince lui-même, et, comme lui, Hubert n'eut qu'à s'incliner.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hear & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame-Est, R. de Mesle, gérant.

Aujourd'hui maximum... 10
Même date l'an dernier... 35
Aujourd'hui minimum... 7
Même date l'an dernier... 27

DEMAIN
BEAU ET FROID.

Toronto, 17. — Le temps est très mauvais dans les Provinces Maritimes et Terre-Neuve.

Nos échevins se défendent

ILS DECIDENT DE PRIER LA LEGISLATURE DE RENVOYER A L'AN PROCHAIN L'ETUDE DES AMENDEMENTS PRESENTES PAR LE COMITE DES CITOYENS

LE VOTE: 18 CONTRE 8

Les échevins ont répété au conseil ce qu'ils avaient dit hier matin au caucus concernant les amendements du comité des citoyens, mais un seul échevin, M. Turcot, a répété sa déclaration, qu'il donnerait sa démission comme député et comme membre du conseil, si les amendements passent.

C'est l'échevin Lapointe qui a ouvert la discussion en déclarant qu'il avait été stupéfait de voir la puissance du comité des citoyens à Québec. Tout ce que demande le conseil et qui ne plait pas à ce comité a été immédiatement rejeté, sans que les représentants de la ville eussent le temps de se faire entendre.

L'échevin Emard déclara que le comité des citoyens a préparé un amendement à la loi des pavages. Du moment, dit-il, que le premier ministre nous fait garder cette loi dans notre charte, il ne faut pas laisser à des étrangers le soin de présenter un amendement. Il proposa que la commission municipale de législation, l'échevin Morin et le maire soient autorisés à présenter à la législature tout amendement qu'il jugerait à propos de faire.

L'échevin Martin demanda la remise à huitaine de cette motion. Il ne veut pas de moyen terme. Le conseil, dit-il, a raison ou a tort, tenons-nous-en à ce que nous avons décidé.

L'échevin Turcot dit que si le conseil se défend pas avec la même vigueur que le comité des citoyens met à l'attaquer, il sera forcé à Québec. "On veut, dit-il, supprimer seize députés sur trente-et-un et plus tard on supprimera ce qui reste. Je ne veux pas qu'on me coupe le cou. Nous devrions aller voir le premier ministre et lui dire que nous nous opposons à tout intérêt à garder l'administration pour eux-mêmes. J'ai entendu dire d'étranges choses du conseil."

Près de deux cents personnes étaient présentes à la séance. Les principaux orateurs de la soirée furent MM. le gouverneur Pothier, Owen Hamblin, les abbés Powers, Phelan, Trotter, Murphy, Dr Bouvier et Arthur Saint-André.

La malle de Noël à Chicago

Chicago, 17. — Les cadeaux que les habitants de notre ville envoient en Europe sont de beaucoup plus nombreux cette année que les années passées, disent les autorités postales. Quoique le temps des envois européens soit presque terminé, les colis postaux sont encore très nombreux, à destination des vieux pays.

Le télégraphe sans fil au Canada

Sargis, Ontario, 17. — On vient de construire à Sargis un poste de télégraphie sans fil qui enverra des communications à 500 milles de distance. Deux générateurs donneront 50,000 volts.

Cadeau de Noël des employés de New-York

New-York, 17. — Les employés des compagnies de tramways recevront pour cadeau de Noël les recettes des compagnies de tramways de New-York, le 25 décembre. Tous ceux qui sont à l'emploi de la compagnie depuis un an et qui gagnent moins de \$25 la semaine auront part à la distribution. Ils recevront chacun \$5.00 en or.

La neige dans le Minnesota

Duluth, Minn., 17. — Duluth et ses environs sont recouverts d'une couche de neige dont l'épaisseur varie de un à cinq pieds. C'est la plus forte tempête depuis dix ans. La température n'est pas très basse, cependant. La neige continue toujours de tomber et l'on ne sait quand elle cessera de souffler.

Henry Love subira son procès

Flesherton, Ont., 17. — Le jury du coroner a rendu son verdict sur les causes de la mort de Mme Hannah-Lucille Love, a demandé l'arrestation d'Henry Love, époux de la victime.

Nouvelle loi des banques

Ottawa, 17. — La nouvelle loi des banques, au dire du ministre, pour but: l'organisation des banques, la surveillance plus étroite de leur administration de la part du gouvernement, la facilitation des emprunts aux fermiers, et le contrôle plus étroit des mergers en formation. Cette loi qui amènera celle déjà existante sera présentée à la Chambre aujourd'hui par l'honorable M. White, ministre des finances.

20ième anniversaire de prétrise

New-Bedford, Mass., 17. — La paroisse Sainte-Anne de New-Bedford, célèbre aujourd'hui le vingtième anniversaire de l'ordination sacerdotale de M. le curé Omer Valois, de cette paroisse. Le vénéré pasteur de Sainte-Anne sera félicité cet après-midi par les élèves de l'école paroissiale. Il y aura lecture d'adresse et chants de circonstance. M. le curé Valois portera la parole.

MONSIEUR POINCARÉ COMME MEDIATEUR

Le chef de la délégation bulgare à la conférence de Londres déclare que le choix du premier-ministre de France comme médiateur serait le meilleur qui se puisse faire

La Turquie veut refuser l'admission à la conférence des délégués grecs, à moins que la Grèce ne suspende les hostilités

LA SUISSE SE PRECAUTIONNE

Turcs et Grecs aux prises

Sedil-Bahr, 17. — Un autre croiseur naval s'est engagé entre les flottes grecques et turques ce matin, près de l'entrée du détroit des Dardanelles. Le feu a été très nourri. On ne sait pas le nombre de vaisseaux qui prennent part à cet engagement.

Les lettres de créances

Londres, 17. — Les lettres de créance des délégués des Etats balkaniques et de la Turquie à la conférence de la paix, leur donnent pleins pouvoirs comme plénipotentiaires. Ils peuvent, au moment, un homme qui était dans le magasin, et que la défense dit être Scala, tendit à Mme Manford un revolver. Mme Manford, immédiatement après la dénonciation, demanda à l'homme s'il allait laisser l'arme saigner, et voulut que l'homme lui montrât la crosse; mais l'italien, craignant que la police en arrivant ne fit une perquisition, tendit le revolver à Mme Manford et se sauva. Plus tard quand le corps de Macaruso eut été transporté à la morgue et que le cadavre fut ramené dans le magasin, une jeune fille se présenta à l'inspecteur et déclara la mission à laquelle elle appartenait occupera le fauteuil. La succession s'établira dans l'ordre alphabétique des Etats représentés à la conférence, savoir: Bulgarie, Grèce, Monténégro, Serbie, Turquie. Ainsi les négociations grecques et turques se poursuivront à la conférence. Les délégués ont ensuite échangé leurs lettres de créance.

LA SUISSE SE PRECAUTIONNE

Berne, Suisse, 17. — Le gouvernement suisse augmente sa réserve d'or et d'argent par crainte d'une guerre en Europe. \$5,000,000 en or et argent ont été reçus, ce matin, de Paris, et immédiatement placés à la Banque Nationale Suisse. Le gouvernement continue à faire venir du grain d'Amérique.

Il devra signer A l'Union Catholique

M. Stanislas Côté y parle de nos amis et de nos ennemis. — Intéressants commentaires.

La séance de dimanche dernier à l'Union Catholique comptera parmi les plus remarquables de ce cercle d'études, autant par l'importance du sujet et le talent qu'a déployé le conférencier du jour, M. Stanislas Côté, que par les commentaires qu'il a suscités.

LA TRAITE DES BLANCHES

Battista, parlant de la traite des blanches, a dit que ce commerce est établi et fonctionne méthodiquement à Montréal et Québec sous des quartiers généraux. Les agents de la Côte du Pacifique même sont alimentés par le soin des chefs qui habitent l'Ontario et le Québec. Une troupe de jeunes gens sont chargés de recruter des filles dont un grand nombre sont nées au Canada, mais dont le plus grand nombre est importé du vieux continent. La confession qui s'est faite dans l'infirmerie de la prison a duré tout l'après-midi, ne se terminant qu'à sept heures passées. La confession du condamné à mort, prise à la sténographie, sera transmise au ministre de la justice. On a dû lui donner lecture de matin pour qu'il y fasse les corrections qu'il a jugées à propos.

Feu Francis A. Perrin

Cohoes, N.-Y., 17. — Francis A. Perrin, un des hommes d'affaires les plus en vue est mort au Cohoes Hospital, des suites d'une opération qu'il avait subie, il y a une semaine. M. Perrin était né au Canada et résidait à Montréal en 1840. Il vint à Cohoes voilà bientôt 40 ans et ouvrit un magasin de nouveautés en 1875, et s'était récemment retiré des affaires. Il avait épousé à Bedford, Mlle Mary De Tilly il y a cinquante ans, et durant la guerre civile s'occupait dans le New-York State Cavalry. Il laissa un fils et trois filles, dont l'une a épousé M. E. A. Landry, de Montréal.

LE BILL DE MONTREAL

Le comité des Citoyens retire la clause de son amendement qui divisait la ville en cinq quartiers. Le maire Lavallée se prononce pour l'administration par un corps unique de sept à neuf membres.

CE QU'IL DIT DE LA MAIN NOIRE

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Carlo Battista, condamné à la potence, a fait, hier, en présence du juge Let, de M. T. H. Callaghan et du gouverneur de la prison, M. Vallée, des révélations importantes qui incriminent plusieurs Italiens connus de cette ville et dont un au moins occupe une situation en vue. Il a raconté les opérations de la Main Noire ici et la traite des blanches, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

BOURSE DE MONTREAL

Table with columns: STOCKS, Vend, Ach, STOCKS, Vend, Ach. Lists various stock prices and market activity.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Table listing various goods and their prices, including Dominion Canners, Spanish River, etc.

La commission Lachapelle a cité plusieurs cas où l'action des commissaires a été entravée par les échevins.

La commission Lachapelle a cité plusieurs cas où l'action des commissaires a été entravée par les échevins. Le mal est dans le système actuel qui fait que les échevins jugent d'après l'intérêt de leurs quartiers tandis que les commissaires s'efforcent d'agir dans l'intérêt général de la cité.

Le maire Lavallée a vivement défendu l'attitude des échevins, déclarant que, chaque fois que les rapports ont été amendés par les échevins ces amendements ont été corrigés ensuite dans l'intérêt de la ville; quant à ce qui doit être fait, il dit être un peu comme le maire, sur la clôture. Il est favorable à une administration composée d'un seul corps.

La commission bilingue dans l'Ontario

M. J. H. Ewart, d'Ottawa, en fera l'exposé devant le gouvernement ontarien, au nom de la Commission des Ecoles Séparées.

Ottawa, 17. — M. John S. Ewart, C.R., le célèbre juriste canadien, sera chargé par la commission des écoles séparées de défendre la cause bilingue quand une déléguation des commissions des écoles séparées rencontrera le ministre de l'instruction publique à une date qu'on n'a pas encore fixée.

La commission prépare sa cause et soumettra au gouvernement de solides arguments. On s'attend à ce que MM. Whitney et Frye, revenus d'Europe, la semaine dernière, choisissent bientôt le jour où ils recevront la délégation.

Le gouvernement a promis de faire savoir à toutes les commissions d'écoles séparées le jour choisi pour entendre leur plaidoyer. Presque toutes les commissions d'écoles séparées enverront des délégués.

La loi des pavages

Le conseil a réaffirmé hier son intention de ne rien faire pour modifier la loi des pavages; il s'en tient à la brogation qu'il a demandée et que le comité de législation particulière a bifé des amendements à la charte.

Pour être prêt à toute éventualité, M. Laurendeau avait préparé un amendement à la loi et il est venu demander au conseil s'il devait le présenter à l'Assemblée Législative. Sans savoir de quel il s'agissait le conseil refusa d'abord de l'entendre et l'échevin L.-A. Lapointe eut de la difficulté à obtenir le silence.

M. Laurendeau fit observer que le premier ministre avait déclaré que la loi doit rester dans la charte et que si elle n'est pas parfaite, il n'y a qu'à l'amender.

Le conseil refusa de le faire et donna instruction à l'avocat de s'en tenir à ce qui a déjà été décidé.

Le système Marconi

New-York, 17. — Un câblegramme de Londres déclare ce qui suit: "Hier, à l'une des séances du comité d'enquête dans l'affaire Marconi, M. A. W. Farnall, assistant-secrétaire-général du département des Postes, a dit que la soumission de Marconi avait été préparée au beau de possible et que les conditions avaient été réglées antérieurement par M. Godfrey Isaacs et lui-même.

La suggestion du maître-général des postes, il tenta d'induire M. Isaacs à accepter des taux moins élevés. Le gouvernement offrit trois pour cent.

La compagnie Marconi demanda trois pour cent et gagna son point. Le témoin a dit qu'il ne considèrerait pas sage d'accorder le contrat à la compagnie Farnall.

Suivant l'exemple de M. William Reimond, M. Farnall a insisté pour un circuit impérial de télégraphie sans fil soit établi le plus tôt possible. Il y a eu de l'intérêt public. Le comité reprendra son travail aujourd'hui, alors que Sir Henry Norman donnera son témoignage.

SERVICE

QUIMET. — Jeudi, le 19 courant, à 9 h. 30 a.m., sera chanté, à Saint-Henri, le service du 30ème jour de Monsieur l'abbé Calixte Quimet, ancien curé de cette paroisse.